



UN PLAN D' ACTIONS POUR L' Avenir

Atelier de
Territoire

SAUVETERRE
DE-BÉARN



Les Ateliers de Territoire FENICS sont avant tout une aventure humaine !

La démarche fait le pari de mettre le collectif au service du projet.

Le sens du collectif est fondé sur une participation active des habitants, des élus de la commune, et des techniciens du territoire.

La parole des « experts » du territoire est ainsi placée au cœur de la réflexion, puisqu'ils sont ceux qui vivent, pratiquent et font vivre ce territoire. Ils seront surtout, demain, ceux qui mettront en œuvre les actions imaginées lors des ateliers. Ils sont peut-être ceux qui seront là ou reviendront en 2050 s'étonner de l'évolution de Sauveterre-de-Béarn (cf. La BD « Trois heures à Sauveterre en 2050 »).

En effet, au-delà de l'intérêt de la méthode et de l'engouement des intéressés, l'objectif de FENICS et de la commune est de bâtir une feuille de route pour demain. Puisqu'il n'est « pas de vent favorable à celui qui ne sait où il va », ces travaux doivent aussi servir à rendre lisibles les potentialités du territoire, et constituer ainsi les premiers jalons de la mise en œuvre d'un projet cohérent.

Après une phase de diagnostic partagé durant laquelle toutes les idées, volontairement sans filtre, ont pu être avancées, le travail collaboratif a consisté à confronter les options et envies de chacun au réalisme des moyens, et surtout à la contrainte de la hiérarchisation des actions : quelles priorités devons-nous établir ? Quelles actions pouvons-nous lancer immédiatement ? Quelles expérimentations seront nécessaires avant de lancer des études techniques plus opérationnelles ?

Aussi, l'intensité de l'implication habitante mêlée à la technicité de l'ingénierie des collectivités et des structures présentes a permis la réalisation de ce plan d'actions, qui est une pierre supplémentaire d'un projet global de développement de Sauveterre de Béarn. Il pourra ainsi être amendé, modifié, complété, étendu, mais son socle solide de partage et de co-conception permettra assurément d'avancer désormais en terrain connu.

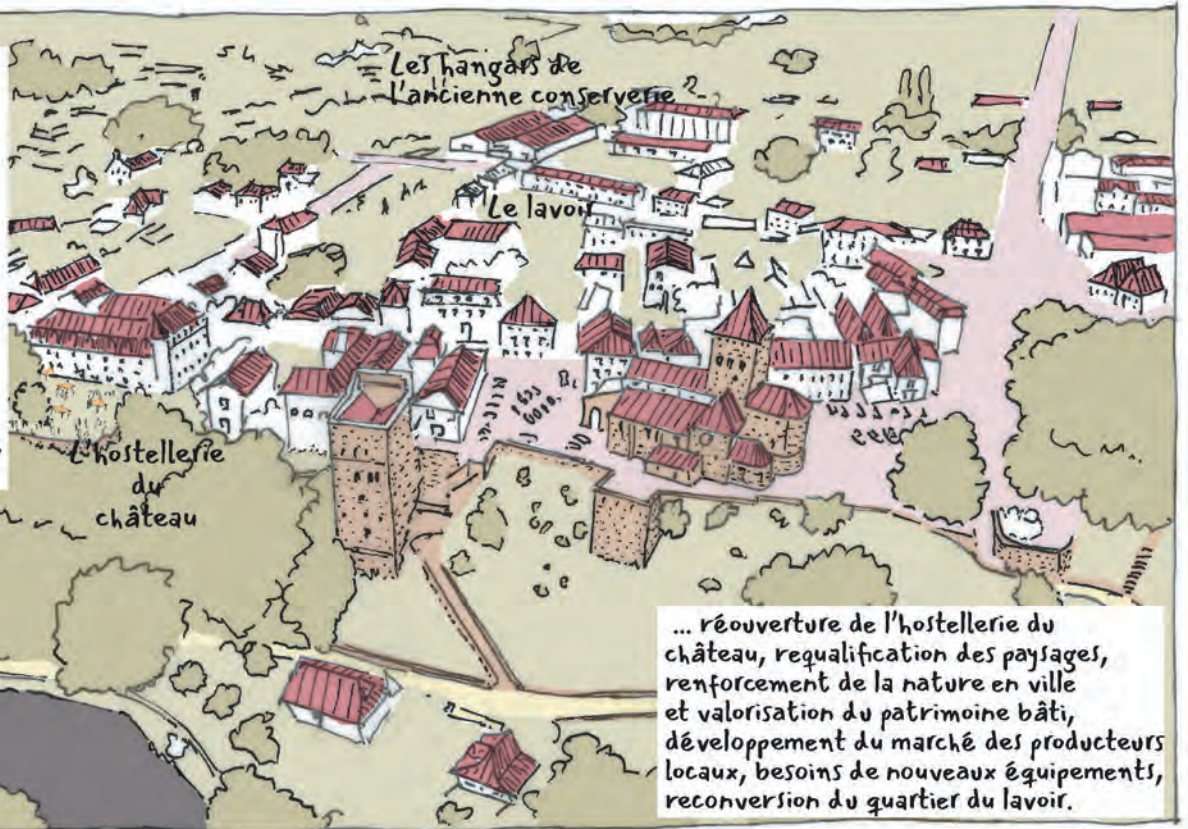




Journal d'adap

**Journal de marché
à Sauveterre-de-Béarn en 2050**
«illustration prospective de paroles d'habitants...»

En 2019 Sauveterre de Béarn était à la recherche d'un nouveau souffle. Le projet de l'aménagement de la place Royale fut l'élément déclencheur d'une transformation urbaine entreprise avec la participation des habitants. Les idées ne manquaient pas...



... réouverture de l'hostellerie du château, requalification des paysages, renforcement de la nature en ville et valorisation du patrimoine bâti, développement du marché des producteurs locaux, besoins de nouveaux équipements, reconversion du quartier du lavoir.



La valorisation du patrimoine bâti de l'époque médiévale donna lieu à un travail de dévégétalisation et de restauration des vues panoramiques perdues.



Le marché des producteurs locaux et le développement touristique furent retenus comme actions prioritaires pour insuffler une nouvelle dynamique économique et promouvoir la commune.



Un parcours patrimonial fut réinventé pour découvrir le paysage naturel et bâti. Le passage à Sauveterre est devenu incontournable pour découvrir la vue depuis la Place Royale, l'une des plus belles vues sur les Pyrénées en Béarn.

2019

La création du musée de la Blonde d'Aquitaine et la plantation d'arbres ont recentré le coeur de l'activité commerciale autour de la place des salières...



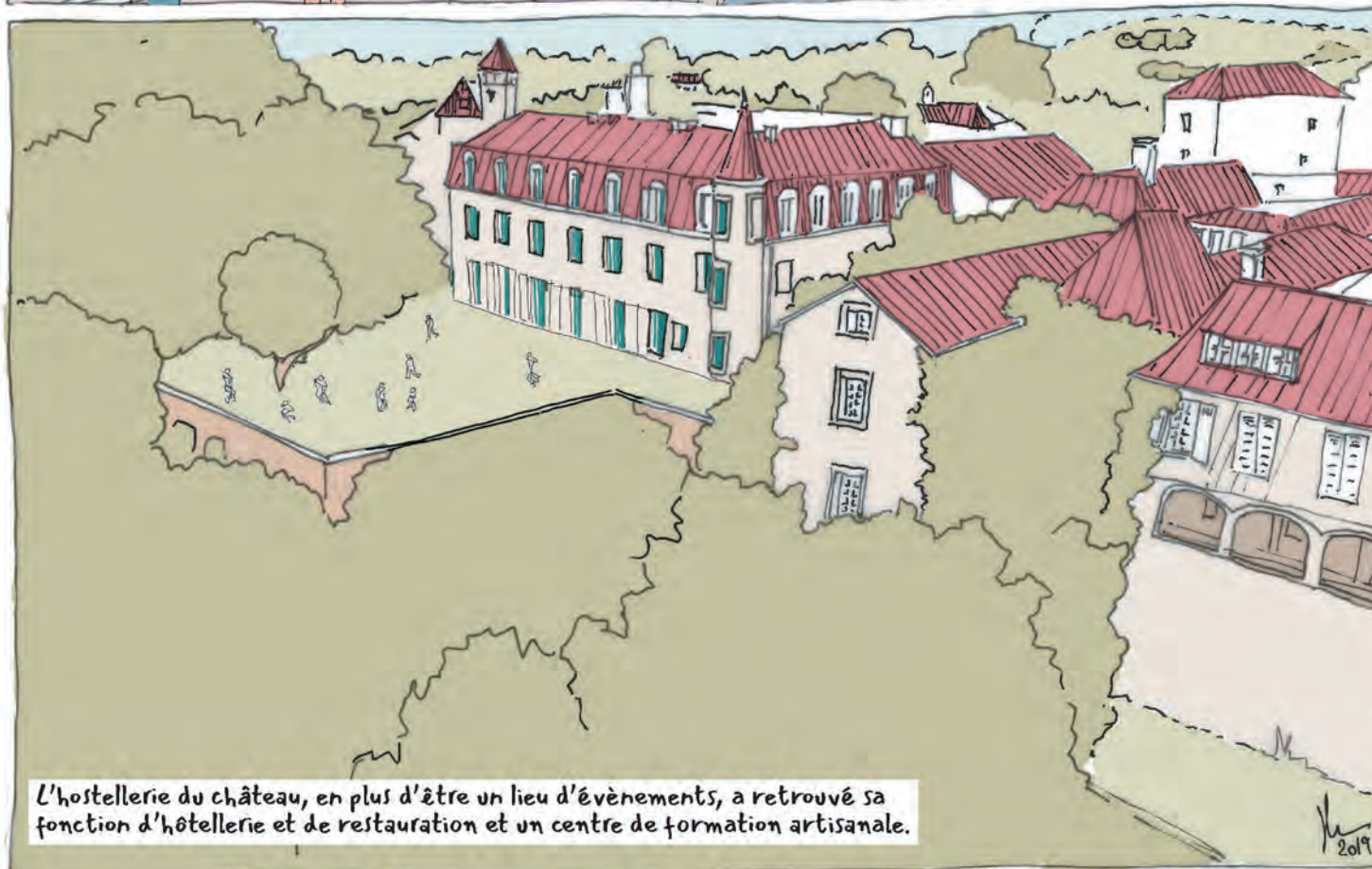
... la rue Léon Bérard. Celle-ci a vu des magasins réouvrir autour d'un tiers lieux grandement apprécié pour les services numériques qu'il propose.



Sauvé de peu d'un arrêté de péril pour cause de forte dégradation, l'hostellerie du Château aujourd'hui revit. C'est devenu un espace culturel qui assure, par les événements qu'il organise, le rayonnement de Sauveterre.

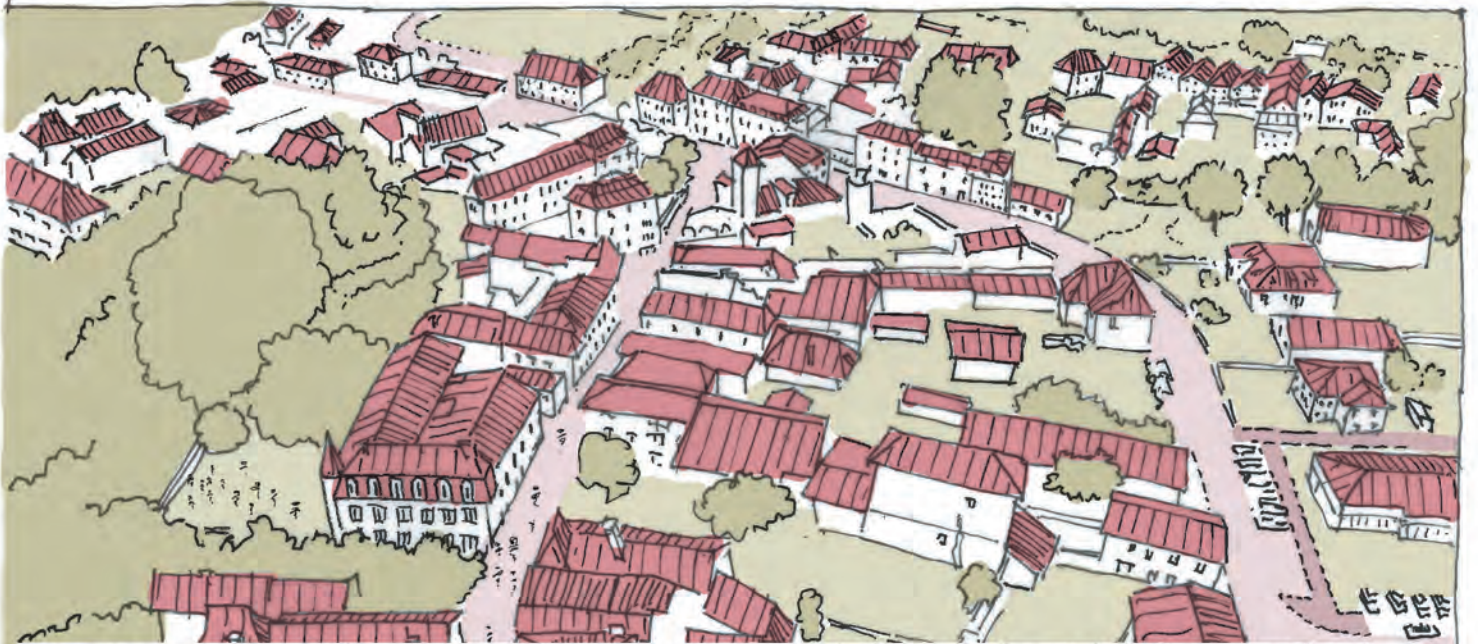


Bien entendu, il reste encore à faire sur le patrimoine médiéval mais le dynamisme associatif de la commune permet d'assurer l'entretien du patrimoine communal.



L'hostellerie du château, en plus d'être un lieu d'événements, a retrouvé sa fonction d'hôtellerie et de restauration et un centre de formation artisanale.

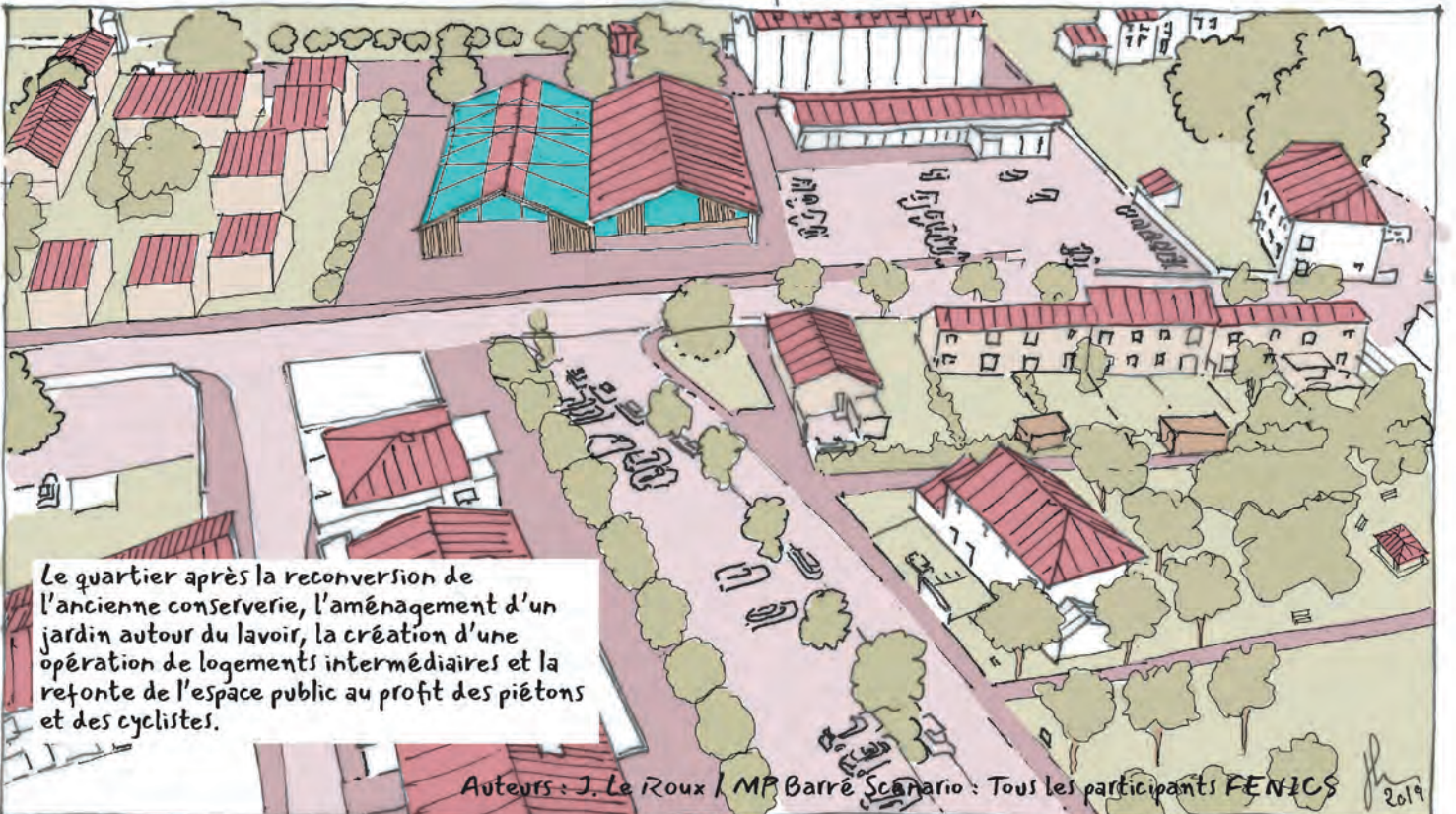
2019



Les réflexions sur la mobilité, initiées dès les années 2020 sur la réduction de la place de la voiture au profit de la marche et du vélo en font une petite ville agréable. L'offre de stationnement des visiteurs positionnée en entrées de ville a permis d'obtenir un centre bourg piéton en quelques années



L'ancienne conserverie est devenue une salle polyvalente à destination des jeunes principalement.



Le quartier après la reconversion de l'ancienne conserverie, l'aménagement d'un jardin autour du lavoir, la création d'une opération de logements intermédiaires et la refonte de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes.

Auteurs : J. Le Roux / MP Barré Scénario : Tous les participants FENICS

2019

SOMMAIRE

I - Introduction

- 1-1 Éléments de contexte
- 1-2 La démarche FENICS
- 1-3 La recette FENICS
 - l'Atelier de Territoire
 - la vidéo

II - Diagnostic

- 2-1 La vitalité relative de la commune
- 2-2 Le portrait de territoire
- 2-3 L'Atelier 1

III - Les enjeux du territoire

IV - Plan d'actions

- 4-1 L'Atelier 2
- 4-2 Fiches action
 - Action 1 - Circulation**
 - Aménagement de la voirie - Stationnement**
 - 1-1 Le bourg
 - 1-2 Entrées de ville
 - Action 2 - Remobilisation immobilière**
 - 2-1 Habitat
 - 2-2 Anciens pas de porte commerciaux
 - 2-3 L'hostellerie du château
 - Action 3 - Patrimoine/Espace public**
 - 3-1 Plan de végétalisation et de gestion
 - 3-2 L'île de la Glère et ses rives
 - 3-3 Le secteur du vieux lavoir
 - 3-4 Projet de requalification des places du centre-bourg
 - Action 4 - Tourisme**
- Fiche ressources diverses

V - Conclusion

VI - Annexes

(support numérique)

I - INTRODUCTION

1-1 Éléments de contexte

Comme de nombreux centres-bourgs ruraux, la commune de Sauveterre de Béarn se penche sur les sujets qui questionnent la dynamique de son territoire et l'avenir de ses habitants, afin de répondre notamment au risque de perte d'attractivité et de dégradation des bâtis existants.

La commune a répondu à un appel à manifestation d'intérêt lancé par le Département et a ainsi adhéré à la démarche FENICS, accompagnée par des professionnels du développement, et associant les habitants à une réflexion sur le devenir et la mise en valeur du bourg, dans un temps relativement court (mai-décembre 2019).

Les réflexions initiées par la commune et l'envie palpable des habitants et usagers ont permis d'établir ensemble et de façon adaptée, un plan d'actions pour l'avenir.

1-2 La démarche FENICS, c'est :



- L'idée de fédérer les réflexions que peuvent mener, sur l'aménagement et le devenir de la commune, les élus, les habitants, les usagers, et les experts de l'aménagement du territoire (comment rendre à la commune une dynamique à long terme, faire de Sauveterre de Béarn une commune où il fait bon vivre, donner envie de s'y installer, donner envie aux visiteurs de s'y arrêter).
- Éviter que les sujets soient traités sans lien les uns avec les autres, et aborder la réflexion de manière concertée et participative, dans un souci de cohérence entre plusieurs objectifs (économiques, urbanistiques, sociaux, environnementaux, touristiques...).
- Identifier les forces et les faiblesses du territoire, réfléchir aux actions possibles à mettre en œuvre, conduire des actions « tests » le cas échéant, établir un plan d'actions partagé à court, moyen et long termes.

1-3 La recette FENICS

Les ingrédients :

**une volonté politique locale, une participation active,
une équipe pluridisciplinaire**

Les ustensiles :

**l'outil vidéo, des ateliers de territoire dynamiques,
des expérimentations, un espace collaboratif**

Un rythme de travail soutenu :

3 Ateliers de territoire

**Des temps de travail des habitants en autonomie sur le
terrain sur 3 secteurs de la commune**

6 réunions du groupe local de travail

6 réunions de l'équipe socle

Des réunions préparatoires

(animation des ateliers et points enjeux)

• **L'Atelier de Territoire** : une réflexion et des axes d'orientation partagés. Deux ateliers publics ouverts à tous et animés par les structures d'ingénierie du département qui composent l'«équipe socle» du projet (CD64, AUDAP, CAUE, EPFL et AaDT), avec l'appui de la société Contacts Consulting.

Ils ont permis de relever l'ensemble des enjeux publics et privés, individuels et collectifs, et de partager une vision du territoire pour l'avenir.



Atelier 1 - 28 mai 2019 - Elaboration d'un diagnostic partagé.

Atelier 2 - 22 octobre 2019 - Des éléments de diagnostic au plan d'actions.

Entre les ateliers :

Des réunions du groupe de travail local composé d'élus, de représentants des habitants et des membres de l'équipe socle FENICS.

Du temps de travail approfondi réalisé sur 3 secteurs du bourg par une délégation d'habitants en juillet 2019.

Des réunions de travail technique de l'équipe socle.

Les supports d'animation des ateliers, les comptes-rendus des habitants par secteur ainsi que les photos et vidéos réalisées sont présentés en annexe du présent document (support numérique).

• La vidéo : un outil incontournable de la démarche

• Outil de communication : un micro trottoir préalable au 1er atelier informe les habitants de la démarche et de la date de la réunion publique. Un balayage du territoire par drone donne une vision nouvelle et souvent positive de son territoire.

• Support d'animation : la projection publique du micro trottoir transmet la vision du territoire par les personnes interviewées. Outre l'effet d'attraction qu'elle produit, elle encourage à interagir et à participer rapidement aux échanges et permet de partager en mode débat les questions essentielles relatives aux attentes de la population.

• Support d'illustration : la vidéo est présente tout au long du déroulé du travail des ateliers et permet un retour et une reconnaissance du travail accompli.



Source: Aldudarrak Bideo

II - DIAGNOSTIC

Le diagnostic est une étape essentielle de la démarche. Il repose sur la participation de tous les acteurs, sur la confrontation des points de vue et la recherche de solutions communes.

C'est un processus de travail participatif qui met en évidence les points forts, les points faibles et les potentialités du territoire. Il permet d'en définir les atouts et les attentes, pour faire ressortir les enjeux et les axes de progrès.

La collecte et l'analyse des données se sont appuyées sur :

- Les documents et éléments de diagnostics existants
- Une approche du territoire et des élus par l'équipe socle FENICS (acte de candidature à la démarche, pré rencontre (19 février 2019) et visite du territoire (22 mars 2019).
- La parole des habitants (micro trottoir vidéo).
- La parole et le travail des participants à l'Atelier de Territoire N°1 du 28 mai 2019.
- Les études par site réalisées par 3 groupes d'habitants (juillet 2019) : le centre-bourg historique, le secteur du lavoir, l'île de la Glère.

2-1 La vitalité relative de la commune

« Indice de vitalité relative »

L'AUDAP a développé une méthode qui permet de mesurer la vitalité d'une commune par rapport à celle de toutes les communes de même « catégorie » (strate démographique et territoire : urbain, périurbain, et rural).

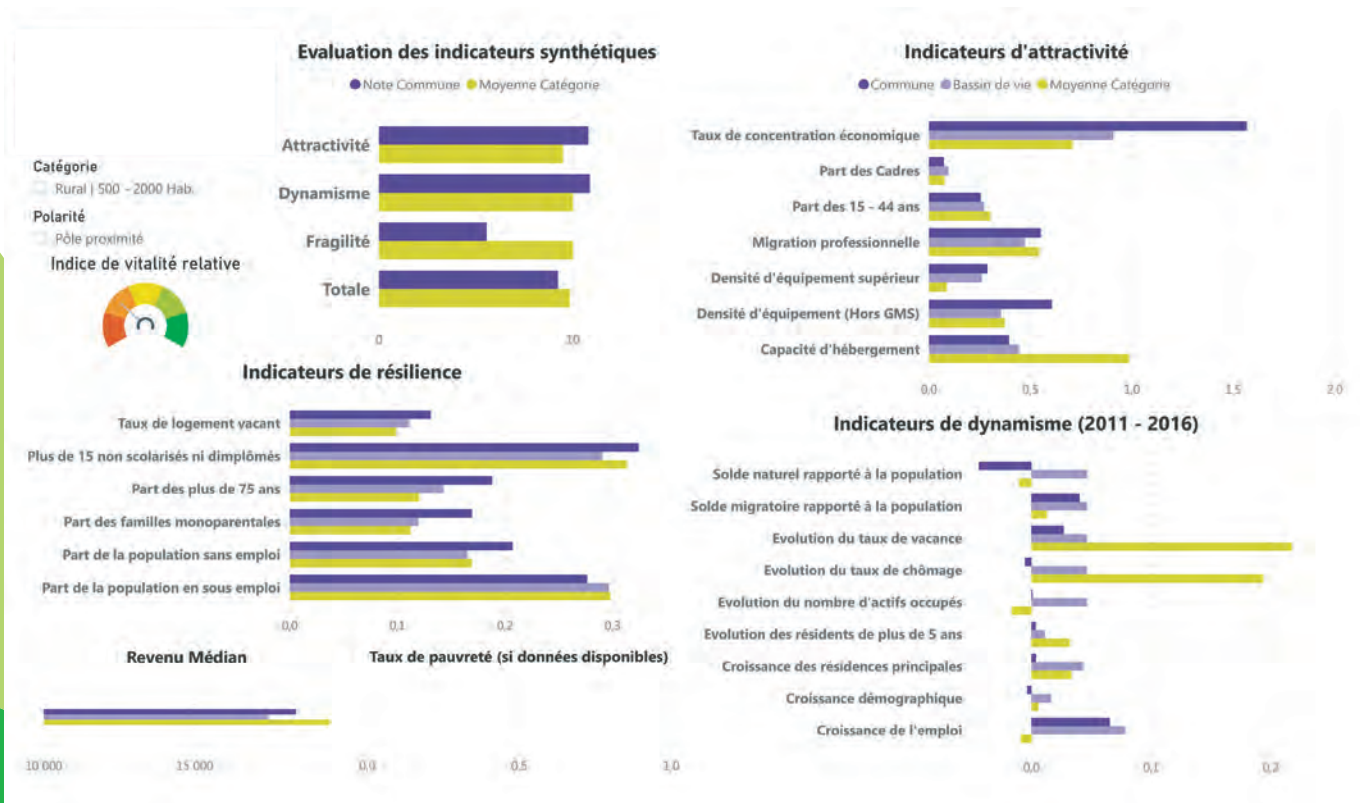
La vitalité est définie à travers 24 indicateurs qui peuvent être scindés en trois dimensions : attractivité, dynamisme et résilience. Chaque indicateur donne une note à la commune par rapport aux communes de sa catégorie. La note totale traduit l'indice de vitalité relative de la commune.

La commune de Sauveterre-de-Béarn, par rapport à sa catégorie (entre 500 et 2 000 habitants et de type rural), présente des éléments de dynamisme et d'attractivité légèrement supérieurs à la moyenne.

A noter que Sauveterre-de-Béarn est un pôle de proximité, au sens de la BPE INSEE.

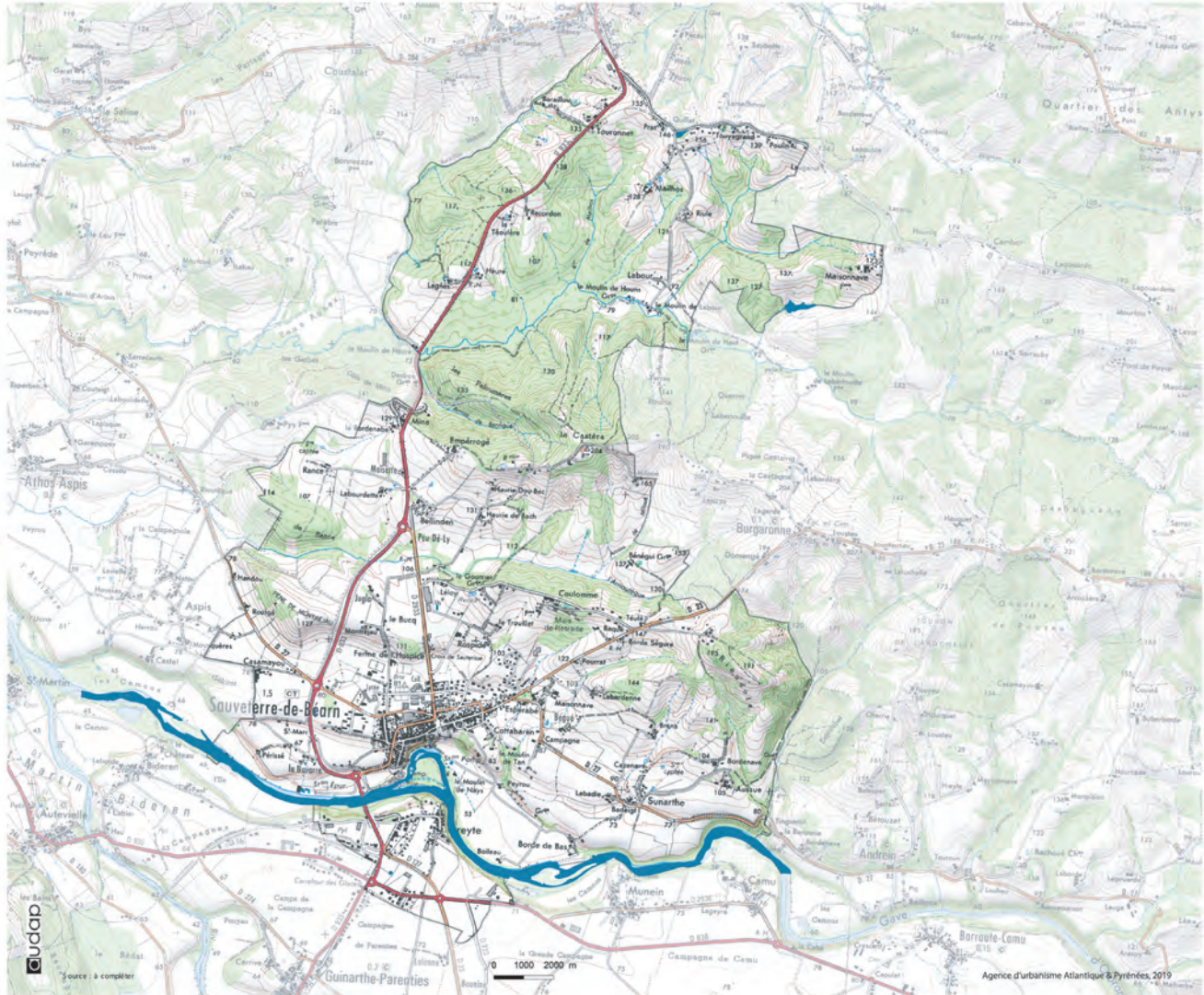
Un fort taux de concentration économique, ainsi qu'un haut niveau d'équipement augmentent la note d'attractivité. On relève cependant une faible capacité d'hébergement.

En parallèle, l'emploi croît et le chômage se réduit, ce qui place Sauveterre-de-Béarn dans une meilleure dynamique que sa catégorie. Point de vigilance, le solde naturel reste négatif sur la commune.



2-2 Le portrait de territoire

Sauveterre : la commune dans son contexte géographique



Un village en retrait des grandes infrastructures de transport

- Une commune à 30 minutes en voiture d'Orthez et 50 minutes de Pau et de Bayonne.
- L'autoroute A64 à 10 minutes (15km).
- Une commune accessible par la RD 933 infrastructure historique, axe Salies / St-Palais et la RD 936 axe Oloron/ Bayonne.
- Des liaisons régulières en bus avec les gares de Dax, Orthez.
- La commune, en retrait des grands axes de circulation.
- Une inscription discrète dans le paysage. Peu de points de vue depuis la RD933 et RD936 sur le secteur urbanisé marquant la centralité.

Une inscription discrète de la ville dans le paysage

- Un territoire qui se caractérise par un relief marqué.
- Une alternance de lignes de crêtes, de vallées agricoles et boisées.
- Les vallées sont irriguées par le Gave d'Oloron, l'Arrioutèque, le Berdigue.
- Des espaces remarquables, riches en termes de biodiversité (les bords du Gave, l'île de la Glère...).
- 45% de la commune en terre agricole et 10 exploitations (polyélevage, céréales...).
- Des paysages naturels peu connus, ouverts sur la chaîne des Pyrénées.
- Une inscription discrète de l'urbanisation dans le paysage.
- Un ensemble de points de vue identifiés sur la commune.

Le réseau viarie principal



Une reprise de la croissance démographique depuis les années 2000

- 1375 habitants en 2017 (Insee, Pop. Municipale).
- Un accueil de 4 à 13 habitants par an.
- Un dynamisme démographique, une population qui rajeunit.
- 51% des habitants résident sur Sauveterre depuis moins de 10 ans.
- Une population qui reste néanmoins « vieillissante ».
- Un parc de logement pas assez diversifié.

Une cité médiévale en belvédère sur le Gave

- Une implantation en belvédère sur le Gave d'Oloron.
- Une urbanisation contenue autour du noyau historique.
- Un pôle de proximité (2 écoles, 2 collèges, un lycée rural, 4 structures d'action sociale, des généralistes et spécialistes de la santé, une bibliothèque, une maison des arts, une salle polyvalente).
- Du foncier mobilisable en centre-bourg et dans sa continuité.
- Une réflexion en cours sur la requalification des espaces publics du centre-bourg.
- Des espaces de déprise, vacance commerciale, logements vacants.
- Un manque de mise en lien, dans la centralité, entre les lieux d'intérêt, entre le centre historique et les espaces naturels.



Source : Office du Tourisme Béarn des Gaves

Un patrimoine bâti et naturel comme vecteur d'attractivité touristique

• Une commune chargée d'histoire et riche de son patrimoine médiéval : Cité médiévale, tour Monréal, Pont de la Légende, la porte du Datter, la Maison Forte, l'église St-André.

- Un patrimoine naturel et paysager : Le Gave d'Oloron et ses abords, l'île de la Glère, une vue sur la chaîne des Pyrénées.
- Une offre de loisirs : randonnée, rafting, pêche, VTT.
- Un site de visite touristique pour quelques heures.
- Une offre « limitée » d'hébergement en chambres d'hôtes ou en camping.



Source : Aldudarrak Bideo

2-3 L'Atelier de Territoire 28 mai 2019

Le temps d'immersion et de préparation

La présentation de la candidature de Sauveterre de Béarn et les objectifs communaux en faveur de la revitalisation

La démarche sur Sauveterre de Béarn a commencé par la rencontre avec le maire qui a exposé le projet communal en faveur de la revitalisation de sa commune :

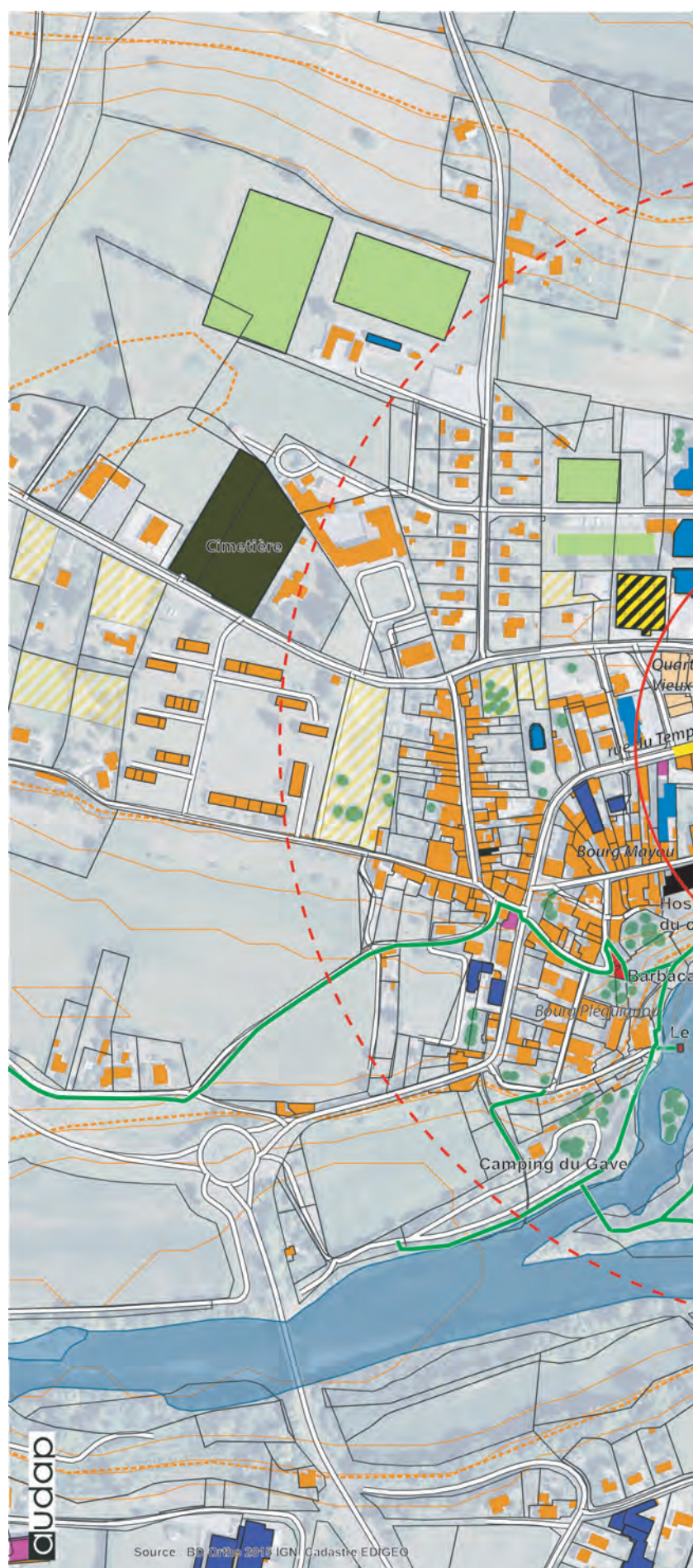
- Une situation et un environnement admirables, avec de très beaux bâtis patrimoniaux (privés).
- Une situation commerçante relativement sinistrée.
- Une réhabilitation en cours de la maison Etcheverry où est située la bibliothèque. Projet de vente partielle (plateau à aménager).
- Des bâtiments stratégiques en vente : le bâtiment de la pharmacie face au porche de l'église, l'Hostellerie du Château.
- Le projet de réhabilitation des hangars de l'ancienne conserverie : un sol et une charpente métallique à conserver pour le côté historique. Une réflexion en cours de panneaux photovoltaïques. Situation dans le quartier nord de Sauveterre à vocation sportive et culturelle. Différents usages en réflexion (salle de spectacle, marché couvert, stockage associatif...).
- Des espaces sous densifiés : quartier de nouveaux logements, terrain à côté des hangars.

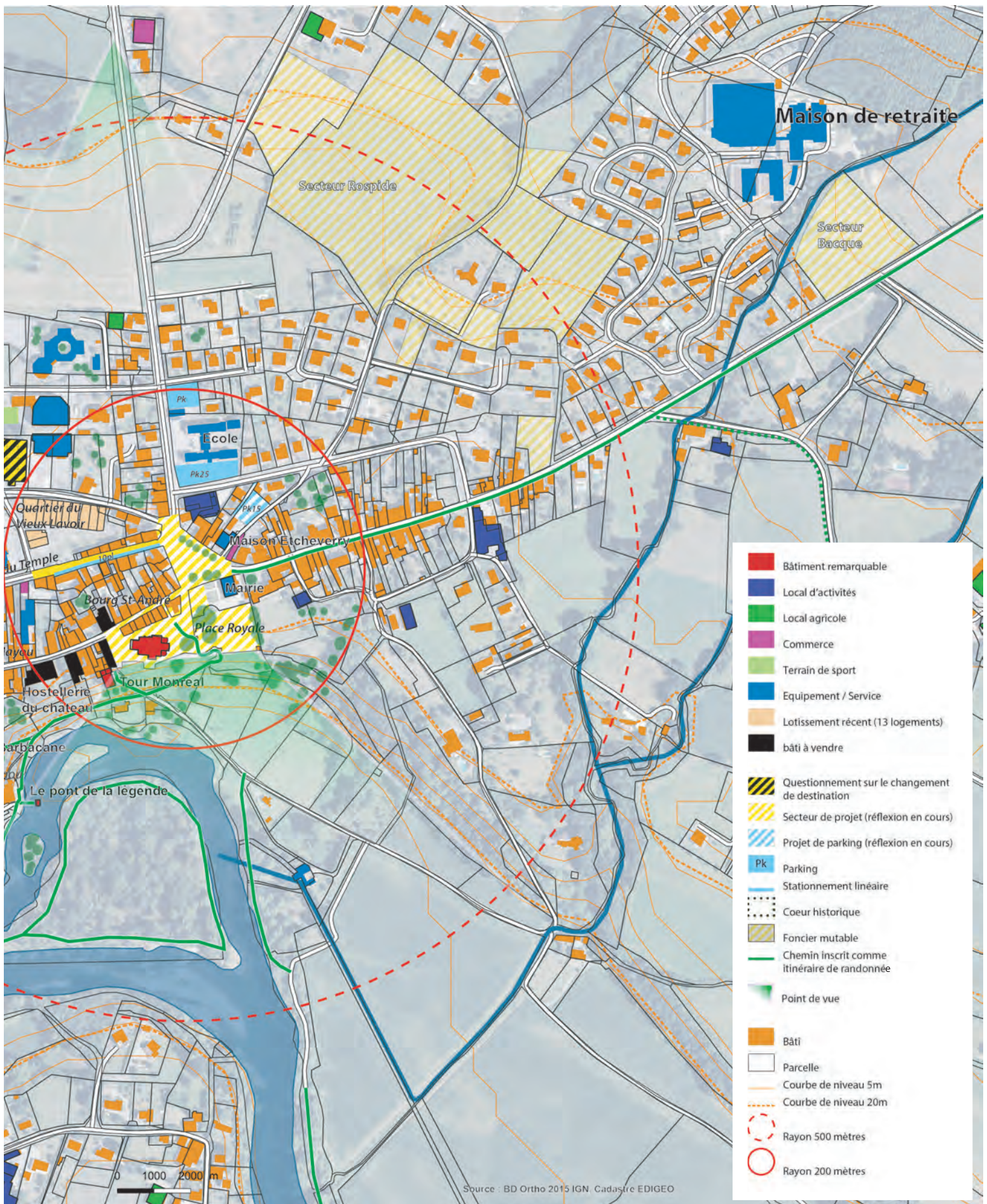
La découverte du territoire

La visite de Sauveterre de Béarn par l'équipe socle FENICS, composée des représentants du Conseil départemental 64, de l'AUDAP, du CAUE, de l'EPFL, d'Aldudarrak-Bideo et de Contact Consulting, et accompagnée par les élus locaux a permis de constater la qualité de l'environnement, des paysages et du patrimoine architectural. Ce parcours a également permis de pointer les signes de la déprise commerciale et de la vacance du bâti mais aussi de traverser le site du Lavoir en cours d'aménagement.

La construction de l'atelier n°1 à partir des premiers éléments de diagnostic et des interviews filmées d'habitants

- Les interviews ont été réalisées par Aldudarrak Bideo sur une trame de questions partagée en groupe de travail.





2-3 L'Atelier 1

Paroles d'habitants



« Il faut développer le tourisme et garder les produits de qualité pour vendre localement »



« Est-ce que les gens qui viennent de l'extérieur rentrent dans Sauveterre ? (...) il faudrait présenter un peu plus la cité médiévale »



« Nous manquons d'hôtels (...) ça c'est un point clé pour faire revivre la vieille partie médiévale de Sauveterre de béarn »



« ce serait important d'améliorer les façades de Sauveterre »



« A Sauveterre, il reste des parkings gratuits et ça, ça épate encore les gens... »



« Il faut un bon rapport qualité - prix et les gens jouent le jeu »



« Cette place autour de l'église (...) gagnerait à être piétonnisée, reverdie avec des arbres, avec des endroits pour s'asseoir à l'ombre, pour jouer avec les enfants »



« Avoir des espaces de rencontre au quotidien (...) Ce serait bien d'avoir aussi des espaces dédiés, rénovés, dans Sauveterre, pour les jeunes qui s'installent en pépinière d'entreprise. Cela permettrait plus de rencontres entre les habitants et ces gens créateurs d'activité économique »



« une piste cyclable pour visiter Sauveterre et aller vers les villages voisins »

Le travail sur table en atelier

Question n°1

- Les lieux de vie (bâtiments et espaces publics).
- Ce que vous y faites habituellement.
- Les voies d'accès/de passage et les modes de déplacement utilisés pour aller d'un endroit à un autre.

Question n°2

- Comment allez-vous au centre-bourg ?
- Pour y faire quoi ?
- Qu'est-ce que vous aimez et n'aimez pas ?
- Selon vous, que faut-il préserver ?
- Si vous pouviez changer une seule chose, que changeriez-vous et pour faire quoi ?

Question n°3

- Comment entrez vous dans le village ?
- Pour y faire quoi ?
- Qu'est-ce que vous aimez et n'aimez pas ?
- Selon vous, que faut-il préserver ?
- Si vous pouviez changer une seule chose, que changeriez-vous et pour faire quoi ?



Source : Aldudarrak Bideo



Source : Aldudarrak Bideo

Les apports de l'atelier (carte de synthèse, les échelles, les + et les -)

La centaine d'habitants réunie pour le premier atelier du bourg de Sauveterre-de-Béarn a permis de valider le diagnostic et les enjeux pressentis. Dans un premier temps les habitants ont pu s'exprimer sur la présentation de leur territoire en chiffres et sur le contexte communal : le patrimoine, l'évolution du développement urbain, l'offre d'équipement, la dynamique de projets et les potentiels.

Dans un second temps un travail sur tables a été organisé sur 3 sujets :

- La création d'une carte (mentale) du centre-bourg en y reportant les lieux de vie (bâtimens et espaces publics).
- La définition des entrées du bourg.
- La fréquentation du bourg, la qualité du cadre de vie et la préservation du patrimoine.

La restitution de leurs paroles organisée par espaces ou par thèmes complète le diagnostic et les enjeux.

Le bourg

On aime :

- L'esprit, la sensation de village.
- Le tissu associatif.
- Les vieilles pierres et le patrimoine.
- La cité médiévale.
- Le calme.
- La qualité de vie.
- Le respect de la qualité de vie.

On y vient pour :

- Le travail.
- Les courses (épicerie fine...).
- Le sport et les loisirs.
- La santé.
- La famille, les amis.
- Les différents services.
- La vie associative.
- Le culte.
- Se restaurer.
- Des moments festifs.

On en parle :

- On y vit plutôt bien.
- Prendre en compte l'habitant au même titre que le touriste.

On n'aime pas :

- Les incivilités.
- Un manque d'accès à la culture (cinéma, librairie...).
- Le peu d'animation (concerts...).
- Les animaux errants.
- Le défaut de gestion du partage de la voirie (autos, vélos, piétons).
- Des lieux de vie mal identifiés.
- Le marché coupé en deux.
- L'absence de signalétique.
- La vétusté de l'espace public (trottoirs...).
- Les rues désertes.
- Les espaces sales.
- Le béton.
- La modernité.
- Le manque d'entretien des abords des voies principales.
- Trop de voitures dans le centre, notamment autour de l'église.
- La signalétique des entrées de bourg.
- L'éloignement du supermarché par rapport au centre.



Carte de synthèse de l'Atelier N°1

--- Difficulté: Pédale / Enfants / Voie PHR

▣ ENTRÉE DE BOURG

● COMMERCES

● EQUIPEMENTS / SERVICES

— Parcours / BALADE

--- Voie CYCLABLE

⊙ 30 VITESSE

● PLACE

— Voie STRUCTURANTE

* PLAGES (?)

● ENGIN AGRICOLE

● ① TOUR MONREAL
● ② PONT DE LA LEGENDE

- ① EPICERIE
- ② LA LEGENDE
- ③ PHU
- ④ BOULANGERIE
- ⑤ LE CHEVAL BLANC
- ⑥ BAR.
- ⑦ CONSERVERIE
- ⑧ GARAGE
- ⑨ LA TERRASSE
- ⑩ BOULANGERIE



Carte de synthèse de l'Atelier N°1



Les premières intentions de l'Atelier : Je souhaiterais...

Des actions en faveur du piéton, du vélo et des PMR en centre-bourg

- Un centre piéton.
- Des vélib.
- Des parcours découverte des sites patrimoniaux, des bords du Gave, des commerces.

- Des itinéraires pour les vélos, les piétons, les PMR et engins agricoles... (départs de randonnées, voies vertes et navettes entre les bourgs vers Salies, Laàs...).
- Sécuriser les piétons et les vélos.
- Une plateforme de covoiturage.
- Un plan de circulation à repenser.



Source : Aldudarrak Bideo



Source : Aldudarrak Bideo

La voiture comme cible pour la vitesse et le stationnement

- Réduire la vitesse en centre bourg et entrées de ville.
- Supprimer le parking de l'église pour le marché et créer un nouveau parking.
- Améliorer l'entretien des abords des voies principales.
- Qualifier les entrées de bourg.
- Signalétique sur les entrées de bourg.
- Davantage d'espaces verts (limiter le minéral...).
- Poursuivre l'aménagement du quartier du lavoir.
- Aménager les bords du Gave (bancs, espace de jeux, plage...).
- Eclairage public (autour d'Uno...).
- Valoriser les points de vue (le pont sur le Gave...).
- Mettre en valeur le centre historique.

Répondre aux besoins des "citoyens" par de nouveaux équipements

- Améliorer les liens intergénérationnels et organiser plus de « vie collective ».
- Permettre aux habitants d'être fiers du village en matière de citoyenneté.
- Une salle des fêtes, un city stade.
- Point info.
- Centre de loisirs (horaires d'ouverture plus étendus).
- Prendre en compte l'habitant au même titre que le touriste.



Source : Aldudarrak Bideo



Source : Aldudarrak Bideo

Dynamiser le commerce, le tourisme et la production locale

- Réouvrir l'ancien marché des halles avec le marché devant l'église.
- L'acquisition de l'Hostellerie du Château par la commune (esplanade pour évènement public, centre de formation artisanal, offre d'hébergement...).
- Accueil des pèlerins.
- Ramener de l'activité dans le centre, un magasin de chaussures.
- Implanter des activités dans les bâtiments vacants.
- Préserver/renforcer l'activité au centre-ville.
- Réouvrir les pas de porte pour des boutiques éphémères.
- Valorisation de la production locale.
- La fibre optique.
- Communication commerciale commune (ref Navarrenx...).
- Faire connaître Sauveterre localement et communiquer davantage (FB, site web, webcam...).
- Ne pas autoriser les nouvelles constructions pour résorber la vacance.
- Une opération de ravalement de façades (rue Léon Bérard...).
- Des animations touristiques.
- Une identité Béarnaise à trouver (en référence au Lauburu basque).

Les principaux enjeux pour l'avenir du territoire et de ses habitants ont ainsi pu être identifiés grâce au travail réalisé à partir des premières intentions et réflexions partagées en atelier 1 et grâce au travail réalisé par 3 délégations d'habitants sur les secteurs du centre-bourg, du lavoir et de l'île de la Glère.

Sauveterre-de-Béarn - Centre historique

- Protéger
- Redynamiser
- Enrichir



Un document remis par chacun des 3 groupes d'habitants

PROJET FENICS GROUPE BORDS DE GAVE



MEMBRES DU GROUPE
 Tom JOUBARD - Référent du groupe
 Marie LANOS
 Éric GIRARD
 Patrick LE BONNEC
 Darren BENSON
 Joanne LEESTEMAKER
 Anthony DONALDSON
 Michelle MOÛSTROU
 Sylvie POUYAU
 Gérard COUSTARD

Nous nous sommes réunis deux fois le 26 juin et le mardi 16 juillet pour réaliser un diagnostic en marchant en groupe et faire des observations sur sites. Nous avons fait des compte-rendus de ces balades de travail en notant toutes les idées et remarques émises.



Il s'est agi de définir des leviers d'actions pour y répondre et suggérer des stratégies pour concrétiser les opportunités et apporter des réponses aux besoins.

L'échelle de la réflexion, la temporalité, la place de la commune sur le territoire (dans son bassin de vie et au sein de la communauté de communes), l'identification des acteurs moteurs locaux et des personnes et structures ressources sont autant d'éléments qui ont été abordés.



Source : AUDAP

Les enjeux sont de nature transversale ou concernent des sites de projet spécifiques :

La réhabilitation comme levier d'attractivité et de dynamisation

Un nécessaire travail à conduire sur les bâtiments vacants, les anciens pas de porte commerciaux, afin d'imaginer de nouvelles occupations ;

Etudier la reconversion des hangars, aidant à tourner la page de l'histoire industrielle de la commune ;

L'opportunité d'une mise en réseau des jardins existants, publics ou privés, occasionnels ou pérennes.

Le quartier du Lavoir : un avenir prometteur !

Une opportunité de valorisation de cet espace entre plaine des sports et centre historique, par la mixité de fonctions complémentaires articulées autour d'espaces publics de qualité, apportant une vraie dynamique de quartier :

- Un hangar communal dont le volume permet d'imaginer des occupations variées ;
- Une opportunité de valorisation du jardin du lavoir ;
- Un projet de quartier futur à inscrire dans le devenir du bourg.

La place de la voiture, du vélo et du piéton

Des enjeux de cohabitation, de sécurisation des parcours dans la ville, d'incitation au respect de l'autre, de réorganisation des espaces de stationnement et de renouvellement des paysages du bourg.

La préservation et la valorisation du patrimoine, historique et naturel

Un travail de valorisation par les parcours mais aussi la qualité d'accueil, la mise en valeur de la symbolique des lieux :

- Une transmission de l'histoire de la commune, et notamment le devenir de l'hostellerie du château ;
- Le site des hangars communaux, un espace multifonctionnel à faire vivre ;
- L'Île de la Glère et son potentiel récréatif et culturel mais aussi sa fragilité environnementale ;
- Le soin porté au traitement des entrées de ville pour signaler Sauveterre mais aussi préserver une forme de confidentialité.

IV - PLAN D' ACTIONS

4-1 Atelier 2

L'ébauche d'un plan d'actions a été présentée aux membres de l'atelier.

Un nouveau travail sur table a permis d'aller plus loin en termes de propositions et d'analyse :

- **Les cheminements piétons dans le bourg** : comment valoriser le trajet des espaces de stationnement périphériques au centre-bourg ? Quels itinéraires ?
- **L'aménagement d'un parking rue Loustaou a été évoqué** : comment l'imaginez-vous ? Comment rejoindre le centre-bourg en sécurité ?

- **L'aménagement des entrées de ville, la valorisation de la cité** : quelles informations, où, quels éléments de valorisation, comment imaginez-vous le traitement de ces informations ?

- **Le projet de requalification du centre-bourg** : comment aménageriez-vous la butte située entre l'esplanade et l'église ?

- **Les hangars et le secteur du lavoir** :

Les hangars : qu'avez-vous envie d'y voir, quelle complémentarité avec le quartier du lavoir ?

Le lavoir et ses abords : quels aménagements sont à prioriser ?



Source : Aldudarrak Bideo



Source : Aldudarrak Bideo

4-2 Les fiches actions

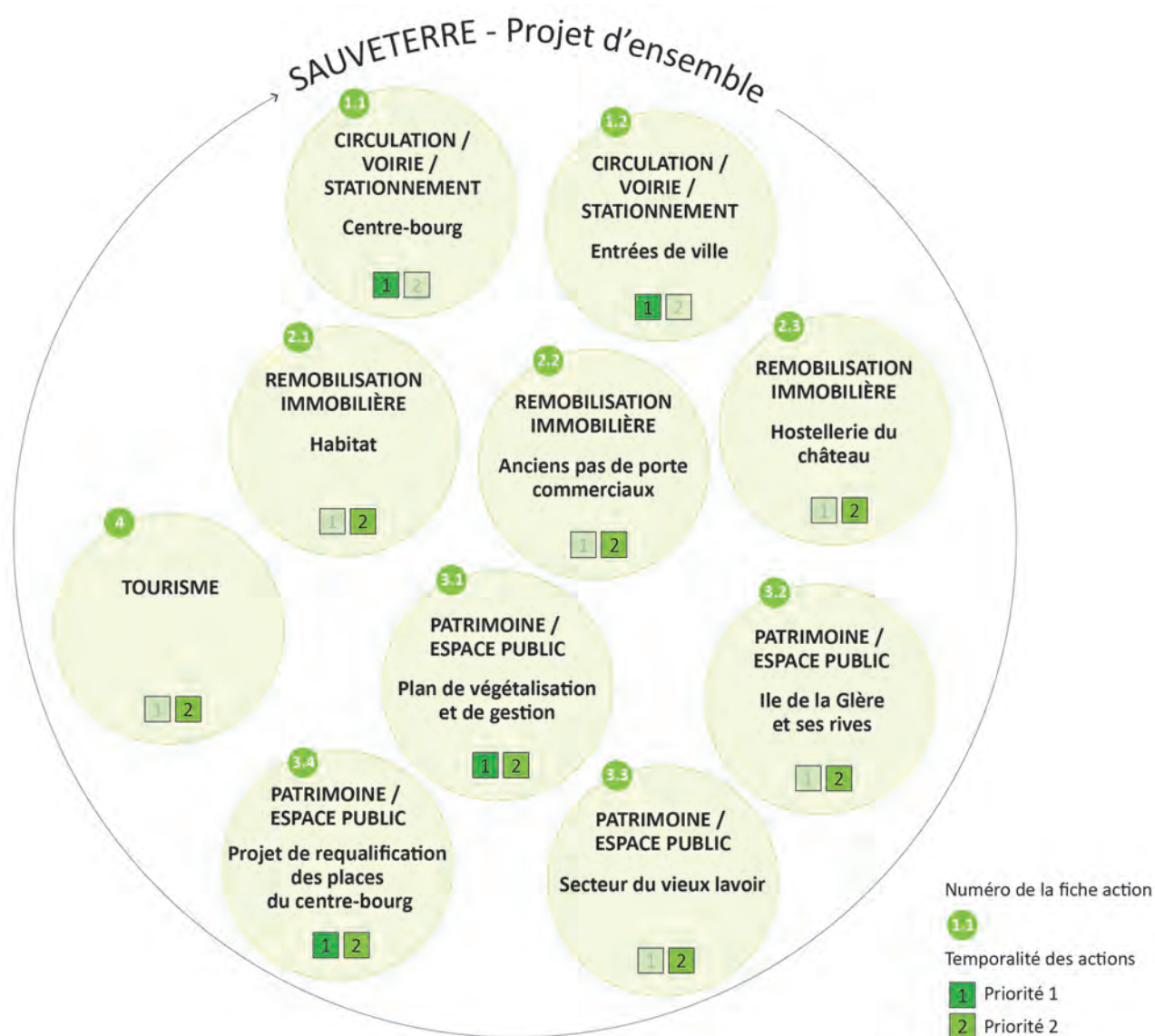
L'expertise de l'équipe d'ingénierie a permis d'établir un plan d'actions pour l'avenir de la commune sous la forme de fiches thématiques. Ces fiches se veulent pratiques d'utilisation et reprennent :

- Les éléments du diagnostic qui ont permis la définition d'un enjeu pour le territoire.
- Les objectifs majeurs de l'action.
- Des préconisations et éléments de méthodes permettant d'aider la commune à la mise en œuvre de l'action.
- Des structures et personnes ressources : liste non exhaustive mais des premiers contacts pertinents.

• Des pistes de financement qui, comme le nom l'indique ne sont que des pistes, liste, là encore, non exhaustive et qui ne présage pas les dispositifs financiers à venir ou l'évolution des sources financières existantes. Les structures ressources devraient pouvoir venir compléter les interrogations à un instant T. Une fiche "ressources diverses" complète les informations.

A noter que certaines thématiques, si elles ont été évoquées, n'ont pas fait l'objet de développement particulier. Ces actions ont toutefois été maintenues afin de « garder une trace » de l'ensemble des des pistes abordées.

Synthèse du plan d'actions



ACTION 1

Circulation - Aménagement de la voirie - Stationnement

1.1 / Le bourg



Source Aldudarrak Bideo

Éléments de diagnostic

Conflit d'usages de la voirie (voitures, vélos, piétons, engins agricoles) et dangerosité.

Un plan de circulation qui ne valorise pas les atouts du vieux Sauveterre :

- Un sens de circulation qui n'incite pas forcément à l'arrêt et à la déambulation piétonne.

- Une place de la voiture trop imposante.

Le quartier d'Oreyte/ centre-bourg : un parcours non sécurisé pour les piétons et vélos.

Un plan de stationnement inclus dans le projet de requalification du centre-bourg.

Des venelles, ruelles et rues qui méritent d'être valorisées.

Objectifs majeurs

Sécurisation des piétons et des vélos.

Sens de circulation sécurisant et « attractif » (valorisation du centre historique).

Incitation au stationnement hors centre historique.

Incitation au cheminement et valorisation des venelles, rues, ruelles.

Pistes de propositions et enjeux révélés en Atelier

Un plan de circulation proposé par la municipalité (présentation réunion publique le 5 novembre 2019) : mise à l'essai début janvier 2020. Cahier d'observations disponible à la mairie.

de la voirie - Stationnement

Préconisations et éléments de méthode

Lier la réflexion au projet de requalification des espaces publics en cours (fiche 3-4).

Modification du plan de circulation

Au préalable, il est nécessaire de s'assurer de la faisabilité suivant les critères suivants :

- **VISIBILITE** : vérification d'éventuels problèmes de visibilité aux carrefours depuis l'ensemble des situations (en se positionnant en tant que conducteur, piéton, cycliste... et depuis la voie principale, la voie secondaire, les trottoirs...).

- **GIRATIONS** : plusieurs gabarits de véhicules sont susceptibles de s'engager sur des voies secondaires notamment avec les GPS et leurs déclinaisons... il arrive régulièrement que des poids-lourds se retrouvent en difficulté (bloqués) à l'intérieur des centres-villes bien que des panneaux de police leur interdisent l'accès à ces voies. Pour les **BUS** vérifier si les changements impactent les circuits actuels, et, le cas échéant prendre contact avec les transporteurs empruntant les lignes impactées pour vérifier la faisabilité.

- **STATIONNEMENT** : être attentifs sur deux points : la visibilité sur les intersections et la visibilité au droit des passages piétons.

- **Les CYCLOS** : à l'intérieur des zones 30 et dans les rues à sens unique, le double sens cyclable est une obligation sauf décision contraire motivée... Réelle opportunité pour développer cette pratique.

- **Les convois AGRICOLES** : notamment ceux empruntant les RD23 et RD27 à l'Est de Sauveterre et devant traverser la commune doivent être pris en compte.

Des expérimentations à mener

Tester le plan de circulation proposé par la commune et en tirer des conclusions (contact UTD).

Tester la zone ciblée 30km/h.

Développer les itinéraires piétons dans les venelles, ruelles et rues Maîtrise du foncier :

Il faudra s'assurer que les aménagements projetés concernent des biens du domaine public (non numéroté sur le cadastre) ou du domaine privé de la commune.

Dans le cas contraire, il s'agira de conventionner avec les propriétaires pour régulariser des passages déjà existants ou étudier la possibilité et/ou la nécessité que la commune en fasse l'acquisition (dans ce cas, prendre l'attache des services des Domaines pour l'estimation des biens).

Structures et personnes ressources

CD64 : Direction des Routes et Infrastructures - Ingénierie publique

Unité Technique Départementale Gaves et Soubestre (Orthez)

Mission vélo

CAUE 64

EPFL

Des habitants volontaires :

Michel HAGET et J.Marie DECONCHET

Les pistes de financement

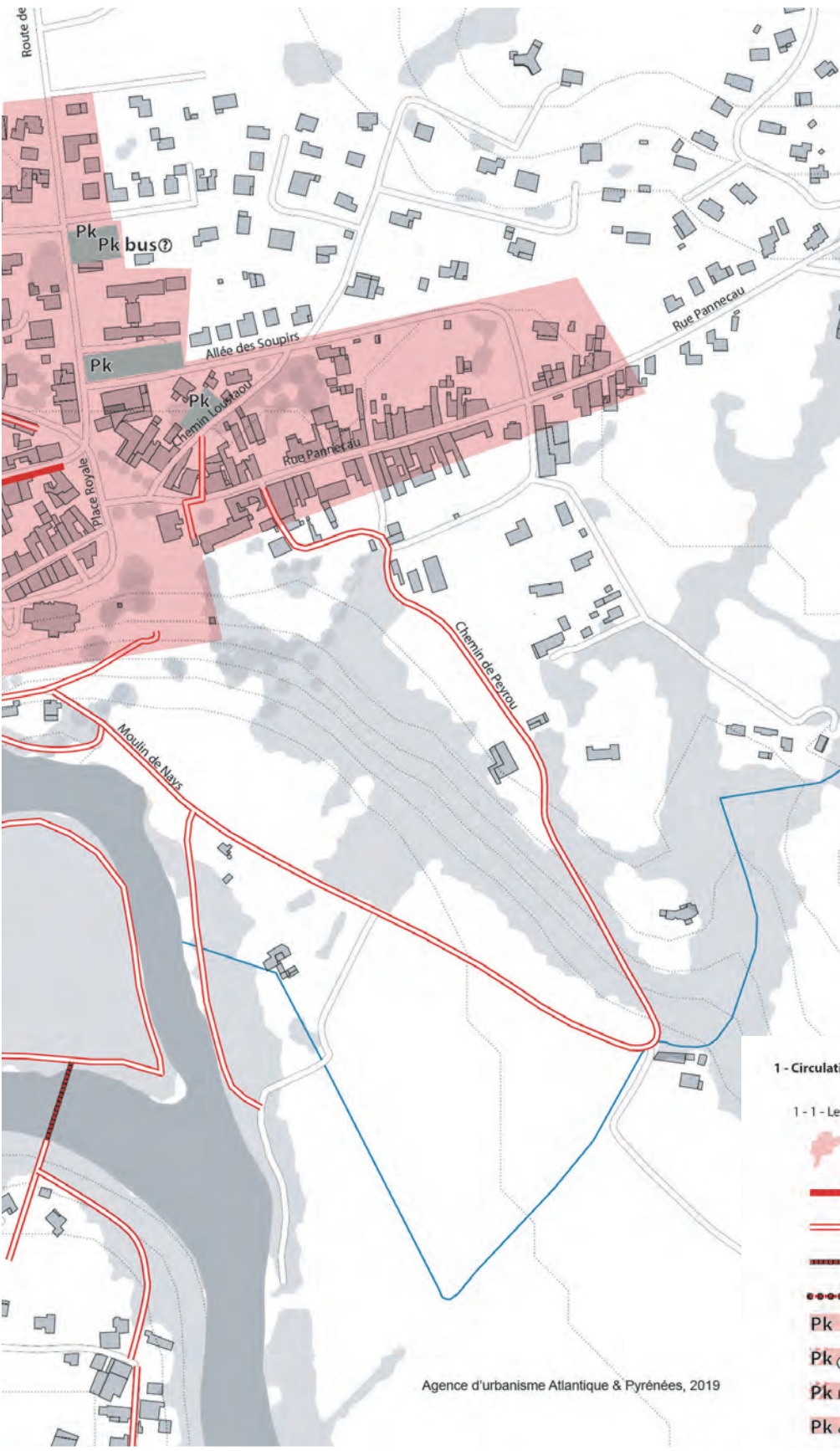
Département :

Voirie (uniquement pour les travaux de maintien du patrimoine existant) => 30% d'un montant max de travaux de 38 476.40€ (pour l'ensemble de la commune sur 1 an)

Région : Appels à projets type « itinérance cyclable », « Expérimentations de solutions de mobilité innovante »...

DETR

de la voirie - Stationnement



1 - Circulation - Aménagement de la voirie - Stationnement

1 - 1 - Le bourg, périmètre de réflexion pour la sécurisation des piétons et des vélos

-  Périmètre de l'action
-  Itinéraire aménagé pour les piétons et les vélos
-  Itinéraire pratiqué par les piétons et vélos ou à envisager
-  Lien envisagé par les habitants (passerelle ou escalier)
-  Eclairage public souhaité par les habitants
-  Parking existant
-  Potentiel de stationnement
-  Potentiel de stationnement pour les cars
-  Potentiel pour une aire de covoiturage

Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2019

de la voirie - Stationnement

Publicité enseignes et pré-enseignes

L'implantation des supports de publicité enseignes et pré enseignes est interdite sur le domaine public routier départemental. Les services de la préfecture - DDTM64 appliquent les dispositions de loi 2010-788 Grenelle2 et le décret 2012-115 relatif à la publicité extérieure aux enseignes et aux pré-enseignes.

Signalisation d'intérêt Local (SIL)

De la compétence commune ou communauté de communes, elle permet d'orienter les usagers vers les commerces et les services.

Ce dispositif est facilement modifiable en fonction des évolutions et clairement identifié par les usagers de la route.

Il devra faire l'objet d'une réflexion globale sur un territoire donné.

Financement Commune ou Communauté de communes.

Aménagement des entrées de ville

Une proposition de travail de type concours d'idées citoyens et scolaires pour faire évoluer l'aménagement des cinq entrées de ville (CAUE, AaDT). Dès la phase AVP, prendre l'attache des services du Département Unité Technique Départementale Gaves et Soubestre (tel 05.59.69.87.56 utdges@le64.fr). En effet, s'agissant d'une route départementale de type structurante de 2e catégorie, des règles relatives aux obstacles devront être respectées.

Financement Commune, Communauté de communes.

Entretien à la charge de la commune (y compris éclairage public).

Sécurisation des piétons et vélos venant du quartier d'Oreyte (le long de la RD933)

L'état actuel permet aux piétons de cheminer en sécurité sur les trottoirs du pont sur le Gave. Néanmoins une carence existe dans le cheminement à la sortie du pont jusqu'au quartier en question. Les emprises existantes paraissent suffisantes pour réaliser cette liaison.

A noter le passage pratiqué existant à la sortie du pont en direction du bourg, qui permet d'éviter la route et d'aboutir directement par un chemin le long du Gave à la cité médiévale. Quelle en est l'emprise foncière, quels aménagements pourraient y être réalisés : escaliers, rampe . . .

En ce qui concerne les vélos, ils peuvent utiliser les bandes multifonction existantes (surlargeur) au même niveau que la chaussée sauf au niveau du pont où la largeur de la chaussée ne le permet pas.

A noter que cette zone est située à l'intérieur de l'agglomération actuellement limitée à 70km/h, ce qui est justifié par l'urbanisme peu dense aux abords.

Compte tenu de la nature de l'aménagement de cette zone , en vue de sa sécurisation, la maîtrise d'ouvrage devra être portée par la commune.

Financements possibles suivant la nature et l'importance des travaux :

- Département (soumis au vote du budget « ADTRD » aménagement à la demande de tiers sur Routes Départementales) => solliciter en amont l'UTD Gaves et Soubestre.
- Répartition du produit des amendes de Police => solliciter en amont l'UTD Gaves et Soubestre.
- Commune.

Entretien des talus de la déviation

Le Département s'est engagé dans une démarche de fauchage raisonné en faveur de l'environnement et de la sécurité sur les routes départementales. Une réflexion est actuellement menée à l'échelle départementale sur de l'éco pâturage des délaissés des routes départementales.

Financement : Département s'agissant d'une route départementale hors agglomération.

Covoiturage

Les différentes lois (NOTRE, TECV) ont retiré cette compétence aux départements. Cependant elle peut être portée plus localement par les communes ou les communautés de communes.

Une des pistes de réflexion est d'utiliser des parkings existants de supermarchés ou autre par le biais de conventions et à proximité et visibles des infrastructures de transport importantes.

Des points de vue à valoriser

Notamment la vue sur le bourg depuis le haut de la côte de la route de Salies.

Entrées de Bourg

Créer des effets de porte sur les quatre entrées de ville identifiées en y apportant une cohérence afin de créer une identification de la commune. Ces aménagements peuvent être réalisés sous forme de portiques qui donnent vraiment l'impression de rentrer dans un lieu ou, par défaut, de portes végétalisées mais moins performantes en termes d'identification.

Ces zones seront des tampons aux aménagements du centre-ville - idée de séquençage de l'espace.

ACTION 1

Circulation - Aménagement de la voirie - Stationnement

1.2 / Entrées de ville



Source CAUE64

Aménagement de l'entrée de ville de Blessonville (59) – Agence Paysages d'ici et d'Ailleurs, 2015. De l'objectif initial de sécurisation routière de la voirie, le projet va plus loin en limitant les surfaces imperméabilisées, en s'appuyant sur la mise en valeur paysagère pour réduire la vitesse (« écluses paysagères », etc.), et en créant les conditions de l'appropriation de la rue par les habitants (bancs, pieds de façade plantés, etc.).



Source CAUE64

Bas côté de voie en sortie de village, intégrant un cheminement piéton traité de manière rustique : liaison possible avec quartier excentré, balade vers point de vue, etc.



Source : Direct Signalétique

Totem de marquage d'entrée de ville, alternative au support routier standard.

ACTION 2

Remobilisation immobilière

2.1 / Habitat



Source JLR, AUDAP 2019

Éléments de diagnostic

De très grosses bâtisses, offertes à prix élevé sur le marché immobilier
Une valeur patrimoniale remarquable.

- Vacance du bâti patrimonial privé.
- Besoin exprimé de logements de qualité à prix abordable.

Objectifs majeurs

Résorber la vacance du bâti dans le centre historique.
Améliorer les logements existants.
Partager de manière approfondie les enjeux sociodémographiques de Sauveterre (étude des besoins).
Remobiliser les propriétaires de logements vacants.
Informers les propriétaires sur le programme départemental Bien Chez Soi : lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique et maintien à domicile (perte d'autonomie dans le logement).
Développer une offre attractive en centre-bourg.

Propositions et suggestions formulées

Opération façades.
Auto réhabilitation accompagnée.

Les actions réalisées

Une réunion d'animation PIG « bien chez soi » organisée le 3 décembre 2019 (CD64 - Mission Habitat) à destination du grand public. Une cinquantaine de personnes présentes.
Déjà des retours de dossiers.

ACTION 2 Remobilisation immobilière

Préconisations méthodologiques

Recensement et qualification des logements vacants :

Reprise de la prospection réalisée en 2018 et sensibilisation auprès des propriétaires de bâti vacant, en vue d'une mise sur le marché locatif privé conventionné, ou vente à de futurs propriétaires ou investisseurs qui pourront bénéficier des aides liées à la rénovation. Un 1er temps sera consacré à mettre à jour la liste existante des logements vacants.

Intervention des Compagnons Bâisseurs : Le Département a conventionné avec cette association tournée sur l'amélioration de l'habitat par des chantiers d'Auto-Réhabilitation Accompagnée, d'Auto-Construction Accompagnée, du prêt d'outils.

L'association dispose d'un bricobus et œuvre pour le développement de réseaux d'entraide de proximité grâce à des ateliers et animations collectives qui sont des temps d'échange et d'apprentissage.

Sont essentiellement ciblés les propriétaires très modestes qui bénéficient d'un accompagnement social. En pratique, les occupants s'engagent à participer au chantier dans la limite de leur capacité, l'idée étant qu'il y ait une réelle adhésion à la démarche, un accompagnement et un lien social, une appropriation du logement.

Etablir un relais sur un référent (bailleur social, Office foncier solidaire...) : prévoir des solutions alternatives de recyclage de bâti vacant : locatif social / accession sociale.

• L'intermédiaire locative: une mobilisation du parc privé à des fins sociales.

Une réflexion à lier avec la réflexion menée sur la remobilisation des anciens pas de portes commerciaux, notamment en termes d'accès, ces bâtis étant pour la plupart dotés d'un accès unique commerce/logement.

A l'échelle du territoire intercommunal, une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) est envisageable.

Objectif : permettre aux collectivités locales de porter un projet global de territoire tourné prioritairement vers la revitalisation du centre-ville en intervenant sur :

- l'habitat (volet obligatoire), notamment : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance.

- la production de logements attractifs (retour des familles en ville) et adaptés pour les personnes âgées.

- Le maintien de l'offre de commerces, de services et d'équipements.

- La valorisation du patrimoine et des paysages.

- Le développement des mobilités au sein de la ville.

L'approche intercommunale des stratégies urbaines, commerciales et de l'habitat est accompagnée de mesures relatives à l'aménagement commercial.

Exemples de solutions pour lutter contre la vacance à l'échelle communale ou intercommunale

Construction et mise en œuvre d'une politique de l'offre.

Incitation fiscale (taxe sur les logements vacants, défiscalisation des particuliers sur dépenses de réhabilitation...).

Incitation financière (prime à la sortie de la vacance, prise en charge du permis de construire par la collectivité...).

Opérations ou dispositifs de réhabilitation (OPAH, bail à réhabilitation, auto réhabilitation accompagnée...).

Structures et personnes ressources

CD64 Mission Habitat

Compagnons Bâisseurs

CAUE : permanences locales

DDTM (ORT)

Habitants volontaires : Annie Casamayor et Eric Girard (rôle relais-recensement des besoins et demandes particulières)

Les pistes de financement

Règlement départemental de l'Habitat - PIG Bien chez soi
ORT

Région : Appels à projets (ex : Petite ville de demain, opérations groupées de rénovation énergétique d'habitat individuel privé, de petits collectifs sociaux, de logements sociaux communaux...)

2.2 / Les anciens pas-de-porte commerciaux



Source Aldudarrak Bideo

Éléments de diagnostic

Des locaux vacants aux façades et vitrines souvent dégradées qui ne participent pas à l'image dynamique du commerce et de l'artisanat local.
Des pas-de-porte vides et non disponibles dans les anciennes rues commerçantes du centre-bourg historique.
D'anciennes rues commerçantes à revitaliser.
Une production locale et artisanale à valoriser.
Des études réalisées (source CCBG) et une réflexion déjà en cours, impliquant les associations professionnelles.
Des initiatives existantes (l'épicerie sans fin, la boutique d'artisanat d'art) et une envie palpable d'aller plus loin dans la création d'une offre diversifiée.

Objectifs majeurs

Redonner vie aux rues désertées par l'activité commerciale en remobilisant les anciens locaux commerciaux.
Donner envie de déambuler dans ces rues porteuses d'histoire.
Trouver les solutions de remobilisation de pas de portes privatisés.

Des propositions exprimées

Chercher les solutions pour aider les propriétaires à louer leur local pour des boutiques éphémères.
Organiser un concours de décoration des vitrines.
Inciter les propriétaires à rafraîchir les vitrines.
Organiser une compétition sur un local commercial acheté par la commune : le gagnant remporte l'usage du local sans loyer pendant 1 an.
Des boutiques spécialisées type librairie.
Des boutiques « plaisir » pendant la saison touristique.
Un « musée » pédestre (expo artisanat et patrimoine du territoire CCBG).
Un marché coopératif.
Réflexion des associations pour une animation de rue, des animations commerciales et festives.
Utiliser le verso des panneaux plans pour les annonces locales.

Préconisations et éléments de méthode

Les propriétaires : enquête et sensibilisation

Si une réflexion semble déjà avoir été menée avec les élus et les professionnels locaux, une enquête a-t-elle été réalisée auprès des propriétaires de pas de portes (comment voient-ils leur rue, comment sont utilisés l'ancien local commercial et la vitrine, à quoi ont-ils déjà pensé...)? Sensibiliser les propriétaires et donner à ceux qui le souhaiteraient les solutions, la méthode et les démarches pour permettre la remobilisation de la partie commerciale de leur logement.

Lier la réflexion à celle engagée sur l'habitat et la vacance du bâti (action 2-1): information concernant les aides aux travaux de réhabilitation (entrée indépendante...), et les modalités de vente partielle ou de location, notamment.

Les réflexions à mener :

L'implication de la communauté des communes sur le sujet : jusqu'où pourrait-elle s'investir (achat pas-de-porte et location...autre), quelle maîtrise foncière...

L'opportunité de mettre en place une opération de revitalisation du territoire (ORT) : échelle de réflexion intercommunale, l'ORT étant envisageable sur les 3 pôles de centralité que sont Sauveterre, Navarrenx et Salies, en multithématiques (habitat, commerce et mobilité).

Retravailler avec les professionnels, les élus et les habitants sur le sujet du commerce (animation CCBG).

Le devenir de la Palombe d'or et de la licence correspondante.

Expérimentation

Repérer avec un groupe d'habitants des pas-de-porte à valoriser et cibler l'emplacement stratégique (1 ou 2 locaux) qui pourrait faire l'objet d'une action exemplaire.

ACTION 2 Remobilisation immobilière

2.2 / Les anciens pas-de-porte commerciaux

Documents ressources

Etude réalisée : Stratégie communautaire de développement économique (stratégie partagée). Travail réalisé avec CCI, communes, commerçants et artisans (ateliers collaboratifs dans le cadre de la préparation de la candidature AàP FISAC 2015 et 2018.

Structures et personnes ressources

La CCBG - Service de développement économique

EPFL

CD (interventions économiques et habitat)

Banque des Territoires - Direction régionale Nouvelle Aquitaine Antenne de Pau -
238 Bd de la Paix

L'épicerie sans fin

Unions commerciales et artisanales

Union des producteurs fermiers

DDTM : ORT Sauveterre, Salies, Navarrenx, multithématique habitat, commerce, mobilité.

Habitants à intégrer à la réflexion le cas échéant : Annie Casamayor et Eric Girard
Villages Vivants (opérations d'embellissement de vitrines vides)

Les pistes de financement :

AàP petites villes de demain

LEADER

FEADER 2021-2027 (sous réserve reprise de la mesure 7.5) :

« Investissements à l'usage du public dans les infrastructures récréatives et touristiques (développement d'activités et de tourisme d'itinérance) »

Région : Appels à projets (ex : projets et programmation de médiation du patrimoine. . .)

Projet 1000 cafés : appel à candidature en continu ouvert
aux communes www.groupe-sos.org

2.3 / Hostellerie du château



Éléments de diagnostic

L'Hostellerie du Château est définie par tous les habitants comme ayant été le poumon de Sauveterre. Aujourd'hui, l'édifice en vente par un propriétaire privé peine à trouver acquéreur et se dégrade rapidement. Au regard du caractère patrimonial et emblématique de l'Hostellerie, de sa situation stratégique en centre-bourg, la collectivité doit se mobiliser pour agir.

Objectifs majeurs

L'objectif de cette action est double :

- Sauver un patrimoine emblématique de Sauveterre de la ruine ;
- Redonner une vocation touristique à l'édifice, participant au dynamisme et à l'attrait de Sauveterre.

Propositions et suggestions formulées en Atelier de territoire

Aider à la communication pour faciliter la vente du bâtiment pour reprise.

Acquisition par la commune pour restauration chantier école (Compagnons).

Quid de la partie Château vicomtal ?

Des pistes d'usage : hôtellerie/restauration, lieu d'évènements, centre de formation artisanal européen, logements, gîtes de qualité...

ACTION 2 Remobilisation immobilière

2.3 / Hostellerie du château

Préconisations

Une alerte sur des exemples de bâtiments emblématiques vieillissants (cf. exemples en annexe ci-dessous). Que le bâtiment reste en propriété privée ou que la collectivité envisage de reprendre la main (un levier potentiel pour l'économie locale et pour la redynamisation de l'activité) :

- Face à l'ampleur de la rénovation à engager, **l'entretien des espaces extérieurs peut être envisagé dans un 1er temps**. Ne pas négliger l'importance du porter à connaissance des habitants et du public, des actions de sensibilisation qui mettent un coup de projecteur sur le patrimoine : l'organisation de visites dans les jardins nettoyés et remis en valeur, la poursuite de l'organisation d'événements (Fête des vins naturels en 2019 organisée par l'Association Rurale par exemple).

Quel programme pour l'Hostellerie ?

Un projet de valorisation touristique, un établissement d'accueil.

Un projet mixte tourisme et culture . . .

Une gestion privée/publique avec quelques salles et/ou des extérieurs gérés par la commune ?

Préconisations méthodologiques et techniques

- Si la collectivité envisageait d'acquérir le bâtiment : solliciter la Direction de l'Immobilier de l'Etat (anciennement France Domaines) pour avoir un avis extérieur sur le prix de ce bien très particulier, complexe à estimer en raison de son caractère patrimonial, de sa superficie, et du montant inconnu des travaux de rénovation nécessaires.

- Proposer d'engager une étude de programmation et de définition, selon plusieurs scénarios avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé dans la valorisation touristique. Objectifs : explorer les pistes de programmation pertinentes (que ce soit sous maîtrise publique, publique/privée, privée), donner des repères chiffrés, donner à voir et donner envie à d'éventuels partenaires financiers ou investisseurs. Attention à éviter l'écueil de la formalisation d'un projet architectural avant la définition d'une stratégie d'intervention et de gestion.

- Si les conclusions de l'étude font ressortir une réelle opportunité pour la collectivité, elles pourront servir à argumenter une Déclaration d'Utilité Publique.

- En outre, si l'édifice continue à se dégrader et dans plusieurs années à menacer de ruine, la commune devra prendre un arrêté de péril, qui obligera le propriétaire à engager des travaux de sécurisation.

Structures et personnes ressources

CAUE 64 : conseils sur les études à engager

EPFL Béarn (maîtrise foncière)

Région (Appels à projets)

CD64 Habitat

Habitants volontaires : Annie Casamayor et Eric Girard

Les pistes de financement

FEADER Mesure 6.4 Aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles.

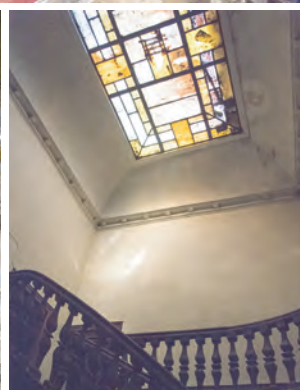
Région : Appels à projets

Fondation du Patrimoine (accompagnement aux leviers de fonds en cas de participation citoyenne)

sous réserve d'une maîtrise publique du projet de rénovation.

Mission Stéphane Bern

Agence Nationale de la Recherche (ANR) selon l'orientation du projet



Source : jlr, AUDAP

Annexes

Quelques exemples de démarches, engagées avec plus ou moins de réussite sur des objets et contextes comparables :

- **L'Hôtel de France et d'Angleterre à Salies-de-Béarn**, ou la réussite d'une entente entre propriétaires et la Municipalité. Endommagé par un incendie en 1998, l'hôtel était dans un fort état de délabrement qui obligea fin 2017 la commune à proposer aux propriétaires deux alternatives :
 - soit la prise d'un arrêté de péril imminent, imposant aux propriétaires l'investissement dans des travaux de sécurisation, et laissant le château sans aucun projet en vue pour les années à venir ;
 - soit l'achat par la Ville à un tarif préférentiel (150 000€ au lieu des 550 000€ demandés initialement, tarif se rapprochant de l'estimation de France Domaines).
- **Le Château-Bijou à Labastide-Villefranche** : endommagé par un incendie mais néanmoins repris en 2009 par un investisseur, qui a nettoyé le parc (ouvert pour les Journées du Patrimoine) et rénové les bungalows, redonnant vie au site par le tourisme, en attendant un projet plus ambitieux de rénovation du château lui-même.
- **Le château de Saubade à Bérenx**, finalement détruit par un incendie en 2010, et impossible à reconstruire par les propriétaires en raison des sommes trop importantes qu'il faudrait engager : un patrimoine perdu pour la commune.

La seconde option a pu être conclue, permettant à la commune de reprendre en main son patrimoine. Avant d'envisager tout projet, la commune a engagé une phase de travaux prioritaires pour sauver l'édifice de la dégradation (150 000€). La commune envisage ensuite de bâtir un plan stratégique et de trouver les partenaires financiers pour mener à bien un projet touristique et hôtelier, accompagnant le dynamisme des thermes et participant à développer l'économie locale.

• **L'Hôtel des Princes aux Eaux-Bonnes**, vendu en 2002 par la commune après 40 ans d'inoccupation, aujourd'hui dans un tel état de délabrement qu'un arrêté de péril a finalement dû être pris par la Municipalité. Après sa vente aux enchères à 19 000 € en 2017, la réussite d'un projet de rénovation en appartements locatifs semble étroitement liée au redémarrage de la station thermale.

Un exemple de réhabilitation



Source : AaDT64



ACTION 3

Patrimoine - Espaces publics

3.1 / Plan de végétalisation et de gestion



Source JLR, AUDAP 2019

Éléments de diagnostic

Sauveterre est un balcon sur le paysage de la vallée des Gaves. Toutefois, si une riche palette végétale entoure le bourg : (le « paysage des éleveurs » avec les pâtures et les zones cultivées, le paysage des coteaux, celui de la vallée du gave avec ses boisements d'accompagnement), le centre présente un caractère plutôt minéral.

Les habitants de Sauveterre expriment le souhait de vivre dans une ville plus végétalisée tout en soulignant un fort attachement à « la beauté du site », « la proximité de la nature », « les panoramas et les paysages », « le Gave », « les lieux sauvages », « les chemins boisés », « le pont fleuri », etc.

La nature et le paysage : un argument du choix de vie à Sauveterre ? La constitution par les habitants d'un groupe de travail spécifique sur l'île de la Glère montre l'importance du sujet.

A noter également des éléments de patrimoine recouverts par une végétation envahissante.

Objectifs majeurs

Mettre en valeur le patrimoine urbain disparu sous la végétation et les points de vue dégradés ou refermés.

Retrouver de l'attractivité par la plantation : rues plantées, espaces d'agrément, jardins partagés, etc.

Inscrire le plan de végétalisation et de gestion du végétal dans un contexte de changement climatique.

Réduire les surfaces imperméables, permettre une meilleure infiltration des eaux pluviales, réintroduire la nature en ville et retrouver des sols vivants.

Sensibiliser et porter à connaissance sur le thème du végétal « en ville » (et à ses abords), et définir les moyens de sa mise en valeur.

ACTION 3 Patrimoine - Espaces publics

3.1 / Plan de végétalisation et de gestion

Echelle de réflexion

L'échelle de réflexion est à l'échelle de la ville : depuis les entrées sur la Route Départementale 933 jusqu'au centre-bourg historique, en incluant tout le « bas Sauveterre » et l'île de la Glère.

Principales propositions et suggestions formulées en atelier

Les ateliers participatifs ont montré une envie de la part des habitants de s'emparer des sujets en rapport avec le paysage, la nature et le végétal. En témoignent :

- les propositions récurrentes sur la place de l'arbre en ville ;
- les propositions portant sur les trois secteurs étudiés (cf. carte et propositions graphiques en annexe - Support numérique);
- les propositions sur le projet d'aménagement des places du centre-bourg (renforcer l'alignement d'arbres sur la place royale et le prolonger jusqu'au giratoire de la route de Salies et la boulangerie, végétaliser les espaces de stationnement, ajouter des espaces verts sur la place Royale, fleurir les pieds de façades, retrouver des arbres comme autrefois sur la place des Salières, etc.).

Préconisations méthodologiques

Assurer une cohérence avec le travail paysager à réaliser sur le centre-bourg (cf. projet en cours) et le travail initié dans le cadre de la 2ème phase de travaux de la rue du Temple.

Prendre en compte et remobiliser les relevés botaniques et travaux sur les points de vue établis dans les études sur « l'île de la Glère ».

Deux niveaux d'action :

- Entreprendre un diagnostic sur le végétal à Sauveterre ;
- Mettre en place une stratégie d'accompagnement et/ou d'intervention sur le végétal à l'échelle de la ville.

L'objet final pourrait prendre différentes formes selon l'ambition de la commune : un livret de sensibilisation, un cahier de recommandations, un plan de gestion végétale, voire un plan de paysage à l'échelle de plusieurs communes.

Préconisations sur la méthodologie : procéder à l'étude du végétal et du paysage par étapes et par secteurs

Par étapes :

- 1ère étape : établir un repérage et un porter à connaissance, par la constitution d'un diagnostic sur le végétal. La commune peut faire appel à l'expertise de l'AaDT, de l'AUDAP ou du CAUE64, et s'appuyer sur les compétences d'un paysagiste concepteur.
- 2ème étape : ajouter à ce diagnostic des préconisations, pour en faire un « cahier de recommandations » (un document non opposable, dont certains éléments peuvent aussi nourrir les documents d'urbanisme: végétal remarquable à conserver, coefficients d'espaces verts à respecter, caractéristiques des haies en limite séparative, etc.).
- 3ème étape : ajouter à ce cahier diagnostic-recommandations un volet sur la stratégie d'intervention de la commune : des objectifs de gestion, une hiérarchisation des priorités, la définition de moyens financiers.

Par secteurs :

- Identifier les secteurs d'étude où se posent des questions différentes : les entrées de ville, les quartiers périphériques, le centre-bourg, le bas Sauveterre et l'île de la Glère.
- Réaliser une étude-test sur un secteur identifié comme prioritaire par la commune : le centre-bourg historique, en raison du projet de requalification en cours d'étude ? le quartier du lavoir, pour anticiper les transformations à venir et pour la capacité à tester rapidement des actions sur l'espace vert collectif ? le bas Sauveterre et l'île de la Glère, pour répondre au besoin d'un plan de gestion et de mise en valeur ?
- Les méthodes et expériences menées sur le 1er secteur, les choix de méthode de travail, de mise en forme, permettront ensuite de mieux appréhender les autres secteurs.

Le projet consistera à :

- Définir la végétation à supprimer.
- Sélectionner les espaces à végétaliser et définir leur vocation à planter en y associant une/des thématiques de plantation.
- Définir les types de plantations et leurs dimensions.
- Définir les entités gestionnaires des espaces.

Préconisations techniques

Poursuivre le travail de concertation avec les habitants sur l'élaboration d'un « plan guide végétal »

Le support de travail avec les habitants peut rester à l'échelle du plan guide, sur lequel sont positionnés les éléments de diagnostic et les intentions issues des groupes de travail.

Un effort de classement et de développement doit ensuite être entrepris pour identifier les objectifs majeurs (cf. proposition de développement en annexe).

Exemple de mise en œuvre :

Des journées « ateliers plantations/gestion » avec les habitants.

Un atelier de formation aux techniques de compostage et à l'amélioration de la qualité des sols/ réutilisation des matières organiques issues des plantations et des déchets verts de la commune en général.

Développer une stratégie de pépinière communale/intercommunale permettant de disposer de jeunes plants locaux.

Structures et personnes ressources

Professionnels de l'aménagement paysager, à cibler en fonction de l'échelle et de la nature du travail à mener : CAUE64 (conseil et études préalables) - AUDAP (études urbaines) - AaDT (conseil, accompagnement labellisation) - Paysagiste concepteur (études et réalisation)

Services techniques de la commune à consulter et associer
Habitants volontaires : Annie Casamayor et Eric Girard



Source : CAUE

Annexes

Proposition d'objectifs à développer par secteur pour l'élaboration d'un « plan guide végétal »

• Dégénéralisation et entretien :

- **Les ruines de la cité** colonisées par la végétation (restes d'anciennes maisons, barbacane transformée en jardin, etc.), ainsi que **les pentes du belvédère**, où le besoin d'un plan gestion prend tout son sens : choix des essences adaptées à la pente et aidant à son confortement, définition d'un mode de taille et d'entretien des végétaux en dessous du point de vue.

• Sauvegarde et confortement du végétal :

- Les zones humides et le patrimoine végétal spécifique de **l'île de la Glère** : comment conjuguer davantage d'aménagements pour les habitants et les touristes, et les effets négatifs de l'anthropisation du milieu sur la flore ? Dans **les jardins du centre ancien** (y compris le jardin du château) et en contrebas de la cité : comment sensibiliser au maintien et au développement de la flore locale héritée de l'époque médiévale (cf. étude ETEN, Cyrille Marlin) ?

• Affirmation et diversification des espaces verts :

- **Les quartiers autour du centre historique**, où le végétal, peu varié et stéréotypé, reste cantonné à des délaissés de l'espace public, alors qu'il pourrait y jouer un rôle structurant : alignements d'entrée de ville, accompagnement de trottoirs, habillage des parkings, etc. **Au cœur du quartier du lavoir** par exemple, il y aurait urgence à redonner du sens et de l'usage à l'espace vert de cœur d'îlot, aujourd'hui simple résidu de l'emprise bâtie. Avec l'aide et la participation des habitants, cet espace vert pourrait rapidement devenir un petit square urbain lieu de sociabilité : on imagine des haies et arbustes le long des jardins pour intimiser les logements sociaux, un fleurissement de l'arrière des immeubles anciens, des fruitiers avec une gestion participative, un potager éducatif pour les enfants (en lien avec le projet de micro-crèche), des plantations d'ombrage près du lavoir, etc.

• Encouragement à la végétalisation et limitation de l'imperméabilisation :

- Essentiellement dans **le centre-bourg historique**, la « ville de pierre » où le végétal présent hier (cf. cartes postales 1900) a été chassé par la transformation routière et sévèrement traité (taille courte, goudronnage en pied). Il s'agit d'abord de conforter l'existant et de préparer l'avenir : alignements à poursuivre et vieux arbres à remplacer. Puis renforcer la présence du végétal pour le confort des usagers : création d'îlots de fraîcheur et d'ombre, insertion d'espaces verts sur les places, recours aux revêtements perméables, etc.

ACTION 3 Patrimoine - Espaces publics



Source BD Ortho IGN 2015, AUDAP 2019

3.2 / Ile de la Glère et ses rives

Éléments de diagnostic

Un site remarquable objet de dégâts naturels (pyrale du buis et crue), classé Espace Naturel Sensible, dont la gestion n'est plus assurée par l'ONF.

Un conservatoire d'espèces locales.

Un lieu fréquenté, une attente forte d'un public local et de vacanciers (proximité du camping).

Objectifs majeurs

3 enjeux :

- L'érosion : l'île est une défense naturelle de la ville et protège le pont de la légende et la base du bourg.

- La biodiversité et la préservation du peuplier noir, espèce locale.

- La plage.

Retrouver et affirmer le lien historique entre l'île et la cité médiévale.

Mettre en valeur le site, y permettre une fréquentation et un usage d'agrément raisonnés par le public.

Principales préconisations

- Retrouver le lien historique entre l'île et la cité médiévale, en signalant et valorisant des parcours jalonnés d'éléments de patrimoine historique : tour, église, remparts, glacis, piles de ponts, moulins... .

- Un rapport à l'eau à valoriser par les points de vue, la plage réhabilitée, les usages développés, des événements (liés à l'histoire de la mâturation par exemple);



Photo habitants Sauveterre

- Requestionner et intégrer les parcours de promenade sur l'île dans le Plan Local de Randonnée ;

- Aménager des aires de pique-nique et des jeux pour enfants;

- Créer des aménagements pour le développement de l'activité pêche (fronton, bancs...);

- Créer une association du type « les amis de l'île de la Glère » :

En faire un relais d'observateurs indispensable pour une veille et un suivi de l'Espace Naturel Sensible;

Organisation de journées citoyennes de nettoyage de la plage et des accès au Gave (animation BilTaGarbi avec soutien technique de la commune);

- Développer la filière du peuplier noir comme une marque de l'identité de Sauveterre ;

- Dédier certains espaces au Land art : une île musée, où sont régulièrement présentées des œuvres d'artistes en pleine nature, en privilégiant les matériaux locaux (galets, troncs morts, buis morts sur pied, feuillage... .). Cela permet l'animation du lieu, en nouant un lien entre les artistes locaux ou plus lointain (en faire un lieu emblématique de cette expression artistique).



Documents ressources

Etude paysagère (Cécile Gabaix-Hialé, Cyrille Marlin, CAUE 64) en 2007 (annexe - Support numérique)

Rendu du groupe d'habitants (annexe - Support numérique).

Structures et personnes ressources

CD (ENS + culture + sports nature)

CCBG : PLR + évènementiel

Office du Tourisme

BilTaGarbi

Habitants volontaires : Annie Casamayor et Eric Girard

Ecocène

Les pistes de financement

ÀP Région : Type grands sites patrimoniaux

CD64 (ENS)

ACTION 3 Patrimoine - Espaces publics



Source : Aldudarrak Bideo



Source JLR, AUDAP 2019

3.3 / Le secteur du vieux lavoir

Éléments de diagnostic

Un « nouveau quartier » déjà l'objet d'aménagements.

Une nécessaire recherche de cohérence entre différents projets en cours ou à venir.

Un site de projets emblématique pour la commune en articulation avec la plaine des équipements sportifs et le centre historique.

Un nouveau quartier qui doit intégrer :

- Le devenir des hangars : bâtiment porteur de l'histoire économique de Sauveterre au potentiel très intéressant.
- La réalisation d'un parc public intégrant le lavoir pour notamment assurer une meilleure greffe des résidences réalisées par le COL avec le réseau d'espace public de la commune.

Objectifs majeurs

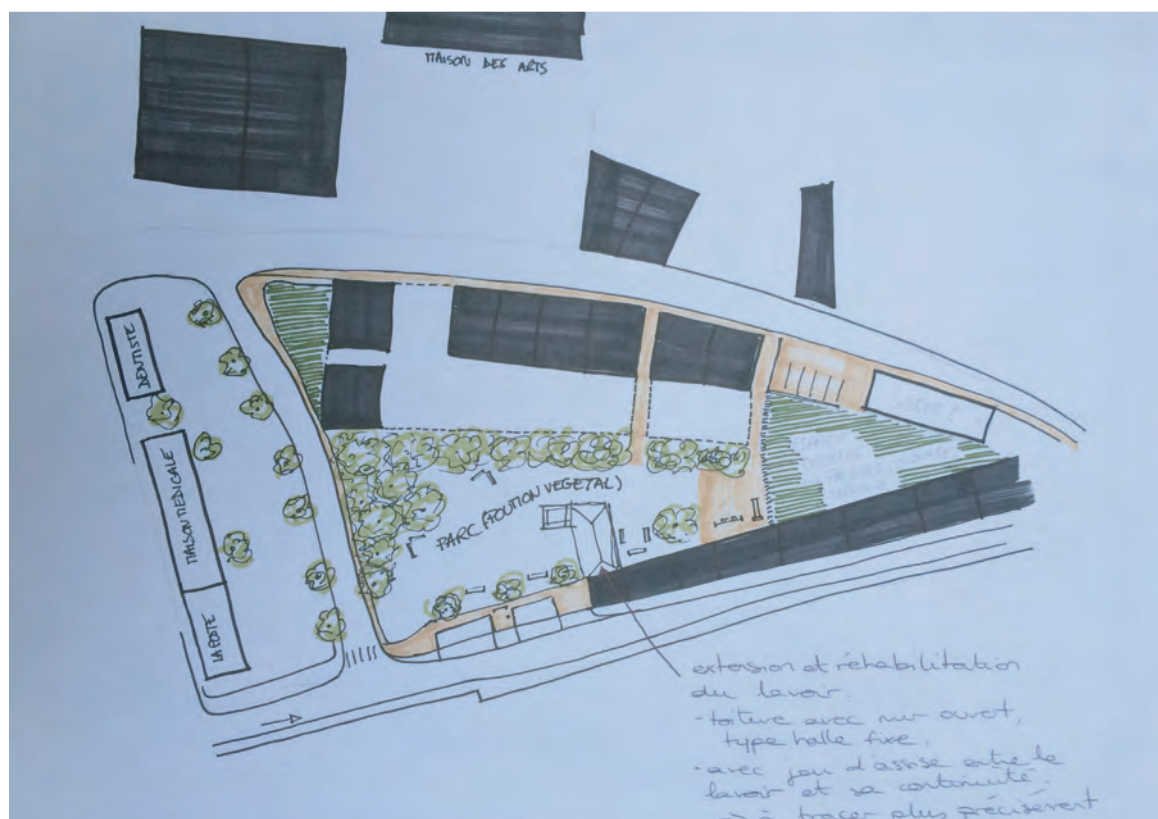
Assoir la position stratégique du quartier par rapport au centre historique et aux équipements au nord en assurant les continuités piétonnes et cyclables, en renforçant la présence de la nature en ville et par l'implantation de nouveaux équipements et services :

- Se mettre d'accord sur des éléments de programmation pertinents et assurant une viabilité économique du projet.
- Redonner une fonction stratégique à un bâtiment emblématique.
- Mesurer les potentiels de densification du site.
- Définir des principes d'aménagement du quartier pour améliorer, structurer les liaisons entre plaine des sports et centre historique.
- Aménager le jardin public du lavoir.

Propositions et suggestions formulées

Un aménagement global du quartier, tenant compte des usagers (commerce, accès aux équipements sportifs, à la Maison de Arts, collège et autres équipements...), et des habitants (nouvelles opérations).

Une réflexion sur les espaces publics mais aussi sur des équipements/services à la population : signalétique, espace vert et végétalisation, jardin partagé, aménagement et couverture du lavoir (en faire un espace de vie), espace jeux petite enfance, mini crèche associative (maison appartenant à la FIPSO).



Source contribution Atelier

ACTION 3 Patrimoine - Espaces publics

3.3 / Le secteur du vieux lavoir

Les hangars :

Usages/éléments de programme : intégrer la notion de multi générationnel et de multi modalité (un skate park peut être transformable en salle de concert. . .), et réserver une partie du bâtiment à des activités permettant un accès libre et gratuit.

Salle polyvalente (activités sportives, salle de spectacle liée à la Maison des Arts, mur d'escalade, maison des jeunes) mais pas de énième salle des fêtes sur le territoire.

Un city stade intérieur /Intégrer le collège et les associations de jeunes à la réflexion (activités EPS et UNSS type « parkour ». . .).

Les quais peuvent être conservés et faire office d'assise et repos.

Une coopérative de producteurs.

Mobilité (cheminements piétons et vélos, arrêt de bus) : la vocation probable du bâtiment orientée vers les activités jeunesse exige une réflexion sur le cheminement en autonomie des jeunes depuis le centre bourg, depuis le collège et depuis les équipements sportifs.

Aménagement extérieur : parking vélo, lieu de vie (bancs, ombrage, aire de pique-nique. . .), agrès fitness. . .



Galerie Joffre à Pau, collectif Atelier Ambulant.



Source : photo des hangars. CAUE64



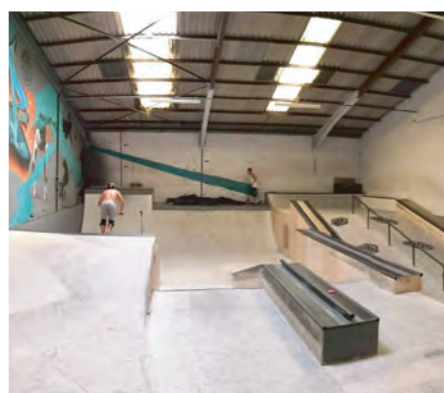
La Charité sur Loire: l'ancien abattoir abrite un marché des producteurs



Image Pixabay



Source : office du tourisme Aix en Provence



Skate-park couvert de Montpellier. Photo Jackspots

Préconisations

Statuer sur un périmètre de projet pertinent et considérer les espaces aux abords comme partie intégrante de la réflexion (possibilité de construction, densification, mutualisation des espaces de stationnements . . .) avant de lancer des études opérationnelles (jardin du lavoir, hangar).

Éléments de méthode

Traduire dans le PLU sous la forme d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation et/ou d'un périmètre d'attente de projet (éviter l'évolution non maîtrisée des fonciers privés en limite ouest des hangars municipaux et réserver des possibles pour une évolution du maillage des espaces publics à terme).

En parallèle d'une étude d'ensemble sur le quartier du lavoir - à échelle élargie intégrant l'îlot des anciens hangars et de la Maison des Arts - un travail opérationnel à court terme et à petite échelle, circonscrit à l'échelle du « jardin du lavoir » (cf. carte) pourrait prolonger de manière intéressante la dynamique de participation des habitants initiée par la démarche FENICS.

Il s'agirait de programmer des ateliers de travail avec les habitants avec trois objectifs : une co-construction de projet par les habitants, un objectif de production in situ, un objectif de passage à l'opérationnel rapide.

Le « jardin du lavoir » se prêterait bien à cet exercice :

- mise en valeur d'un espace vert d'agrément en centre-bourg : sujet appropriable par tous les publics et concernant tous les habitants ;

- superficie réduite de 2600 m², maîtrisable et réaliste pour engager un travail concret et de détail avec les habitants, et offrant peu de contraintes pour un passage rapide à l'opérationnel : plantations, construction d'un abri près du lavoir, aménagement de cheminements, implantation de mobilier urbain, mise en valeur artistique, etc. ;

- pluralité des possibles : espace de jeux, de repos, de convivialité, partie dédiée aux enfants (crèche et jardin pédagogique), lieu festif de plein air, etc.

- pluralité des enjeux : comment travailler sur l'insertion paysagère des maisons du COL ? comment travailler à recoudre un lien visuel entre le neuf et l'ancien (lotissement du COL et arrières de maisons rue du Temple) ? etc. ;

- ouvertures pédagogiques et possibilité de sensibiliser le public : comment aménager les fonds de jardins individuels et améliorer l'aspect des clôtures privées en centre-bourg ? comment gérer les eaux pluviales sur les espaces verts ? comment aborder un projet de paysage (méthode, connaissances clés) ? quelle gestion et quel entretien des espaces publics ? etc.



"Jardin du lavoir". CAUE64.



"Lavoir". CAUE64.

ACTION 3 Patrimoine - Espaces publics

3.3 / Le secteur du vieux lavoir

Deux exemples pour illustrer la forme et la production possible de cette méthode de travail :

1. Ateliers expérimentaux participatifs pour tester de nouvelles configurations de la place du Polo Beyris à Bayonne, par D'une ville à l'Autre architectes, Céline Loudier-Malgouyres, socio-urbaniste et Sophie Balas, plasticienne. 2017.



2. Ateliers de redynamisation du bourg de Grissoles (31) animés par le collectif BazarUrbain, en 2017 : exemple de propositions co-construites avec les habitants, facilement et rapidement réalisables, pour la réappropriation d'espaces publics « délaissés » en centre-bourg.

Concernant le secteur Hangar et tissus pavillonnaires à l'ouest :

- Mettre en vie les lieux sous la forme d'aménagements provisoires ou d'organisation d'événements ponctuels pour participer à l'appropriation des espaces et permettre de tester des configurations, organisations, programmes . . .
- Organiser un concours d'idées à l'échelle du quartier pour affiner les pistes programmatiques travaillées en atelier. La mobilisation d'étudiants de l'Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux pourrait être une option intéressante et rapide à mettre en œuvre.

Les liens avec les autres actions :

- 1-1 Circulation Sécurité, Aménagement, Voirie, Stationnement.
- 3-1 Patrimoine, espace public et plan de végétalisation et de gestion.
- 3-4 Projet aménagement des espaces publics.

Hangars :

Etude structure du bâtiment.

Diagnostic CAUE.

Provoquer une réunion avec les interlocuteurs jeunesse, le collège, le CAUE, la Mission Sports jeunesse et Vie Associative du CD64 (+ Espaces publics CD).

Structures et personnes ressources

CAUE-AUDAP

CD : PID - Espaces publics - Sport-culture - Politique jeunesse

Collège

CC politique jeunesse

Les pistes de financement

Etat : DETR

CD : (réf. Règlement d'aide aux communes) Valorisation

embellissement des espaces publics : 30%

d'un montant subventionnable mini de 15 000€ et maxi de 300 000€

(1 demande/3 ans).

Voirie : 30% d'un montant subventionnable de 38 476.40€ (1 demande/an).

Appel à projets structurants.



Voir également le projet de mise en valeur de l'entrée du village d'Asson de Morel-Delaigue paysagistes, intégrant un potager partagé et un verger communal.



Espace vert traité simplement en pelouses avec jeux pour enfants artisanaux, place des Carmes à Avignon.



« Placette » de convivialité sur un espace vert, mobilier urbain voué à la détente, type d'abri qui pourrait accompagner le lavoir existant à Sauverterre. Agence de paysage et d'urbanisme Artésite, Grand Dax.

ACTION 3 Bourg centre



3.4 / Projet de requalification des places du centre-bourg



Source BD Ortho IGN 2015, AUDAP 2019

ACTION 3 Bourg centre

3.4 / Projet de requalification des places du centre-bourg



Périmètre opérationnel du projet de requalification des espaces publics du centre bourg de Sauveterre de Béarn.



Illustration du projet de requalification des espaces publics du centre-bourg de Sauveterre, stade AVPAgence D'Une Ville à l'Autre, février 2020.



Éléments de contexte

La commune a engagé dès fin 2017 une réflexion sur la requalification des espaces publics du centre-bourg : place Royale et place de l'Église. Après l'élaboration d'un diagnostic partagé et d'un programme avec l'aide du CAUE64, un appel public à concurrence a permis de retenir début 2019 le concepteur du projet (agence d'architecture et d'urbanisme D'une Ville à l'Autre). Une 1ère version de l'avant-projet a été remise en mai 2019.

Prenant la mesure de l'intérêt des habitants pour le projet et des questionnements émergents grâce à la tribune de FENICS, les élus ont décidé de mettre au diapason le tempo du projet et celui de la démarche participative.

Objectifs majeurs

L'objectif de l'action est double :

- permettre l'adoption du projet par les habitants,
- s'assurer que les propositions d'aménagement correspondent bien aux attentes que les habitants formulent en termes d'usage et d'image de l'espace public.

Deux niveaux d'action :

- informer les habitants sur le contenu et l'avancement du projet ;
- recueillir leurs questionnements, leurs souhaits, leurs propositions.

Echelle de réflexion

L'échelle de réflexion comprend la place Royale et la place de l'Église avec tous les espaces publics et bâtis attenants : débouchés avenue de Salies, rue du Temple et rue Pasteur Rennes au nord, chemin de Loustaou et rue Pannecau à l'est, rue Saint-André, belvédère et esplanades et jardins publics au sud, etc.

Le périmètre d'intervention du projet est plus restreint et découpé en 5 grands ensembles, représentant une surface approximative de 8500 m².

ACTION 3 Bourg centre

3.4 / Projet de requalification des places du centre-bourg

Propositions et suggestions

Ce chapitre est une synthèse des différentes actions de concertation menées pendant la démarche FENICS :

- Mise en forme thématique et problématisée par le CAUE64 du « Diagnostic habitants » recueilli par l'AUDAP suite aux ateliers participatifs (ci-joint en annexe) ;
- Compte-rendu de la concertation sur le marché (juin 2019) ;
- Compte-rendu de la réunion de concertation du 21 novembre 2019.

Résumé et classement des intentions exprimées par les habitants (cf. développement en annexe) :

- 1 : Améliorer la place, le confort et l'accessibilité du piéton dans le centre-bourg (ainsi que les autres modes de déplacement doux).
- 2 : Revoir et réduire la présence de la voiture sur les places centrales (circulation et stationnement).
- 3 : Favoriser l'implantation et la vie des activités : commerces et services de proximité.
- 4 : Retrouver davantage de végétal et de nature en ville.
- 5 : Permettre au lien social de mieux s'épanouir en travaillant avec les habitants sur leurs usages et leurs pratiques de l'espace public.
- 6 : Favoriser autant l'amélioration du cadre de vie des sauveterriens que la mise en valeur touristique.
- 7 : Embellir l'espace public sans dénaturer l'identité de Sauveterre.

Si ces intentions s'accordent dans l'ensemble aux objectifs exprimés par la municipalité dans le programme du projet des places, elles les complètent, les nuancent, et mettent en exergue des points importants qui n'avaient pas été soulignés : position plus forte et plus affirmée sur la place du piéton dans l'espace public, question de la présence végétale, question de la prise en compte des usages et pratiques de l'espace, etc.

Les questions à continuer de se poser :

La question de la « philosophie » d'intervention sur la ville et l'espace public, ou : comment les sauveterriens voient-ils la transformation de leur centre-bourg ? Cette philosophie a été en partie exprimée par la lecture du texte d'un sauveterrien lors de la réunion du 21 novembre 2019 : elle doit maintenant être partagée et enrichie. La parole des habitants a été recueillie essentiellement en réaction à un projet, mais les contours du Sauveterre de demain formulés par ses habitants (sans oublier les plus jeunes), méritent d'être esquissés plus en détail : c'est le travail à poursuivre avec la municipalité.

Comment trouver le meilleur équilibre entre place du piéton et place de la voiture dans l'espace public ? C'est la question centrale du projet de requalification des places, exprimée par la municipalité dans son programme, exprimée par les habitants dans les ateliers participatifs.

Le souhait de « rendre le centre-bourg aux piétons », affirmé lors des premiers ateliers, a été nuancé par la suite au regard d'autres besoins : maintenir et développer les activités, améliorer la vie des riverains, éviter la muséification de la cité touristique en n'oubliant pas les usages et les pratiques des habitants. Cet équilibre ne peut être qu'un « meilleur compromis possible ». A noter : suite à la démarche participative, les objectifs d'équilibre donnés initialement dans le programme ont été revus en faveur du piéton et en défaveur de la voiture (coupure du lien entre rue Duplech et place Royale, suppression de places de stationnement autour de l'église par exemple).

Comment conjuguer dans le projet d'espaces publics, l'enjeu de mise en valeur touristique de la cité (embellissement, accueil...) et l'enjeu d'amélioration du cadre de vie des sauveterriens (usages, pratiques quotidiennes, marché...)? La question s'est cristallisée sur le projet pour le belvédère : le geste de l'effacement du mur et de sa mise en scène théâtrale faite pour le visiteur, n'a pas « résisté » au manque de justification d'usage et d'ancrage local, avancé de concert par les élus et par les habitants. D'autres points de détail, d'autres projets mériteront à l'avenir la même vigilance.

Comment garantir la polyvalence future des espaces publics tout en exigeant du « sur mesure » pour le Sauveterre d'aujourd'hui ?

Ces places doivent être capables d'accueillir les événements et manifestations de la cité, une partie du stationnement et des circulations, et tout à la fois les petits usages du quotidien : les jeux, les espaces de repos et les terrasses, les accès aux commerces et aux activités, accueillir le riverain et le touriste, redonner une place à l'arbre et à la nature en ville. L'enjeu est complexe : c'est pourquoi le travail de la municipalité avec le maître d'œuvre doit continuer de se nourrir d'une prise de recul – prise de hauteur et élargissement à d'autres exemples (visites réalisées à Saint-Félix, à Capbreton à poursuivre) – et d'une consultation des habitants pour un projet le plus ajusté possible.

Préconisations techniques et méthodologiques

Le conseil est de poursuivre la concertation avec les habitants au-delà de la démarche FENICS, et d'étendre la concertation à d'autres projets communaux, le plus en amont possible de l'engagement des projets (phase de diagnostic préalable). Les différents acteurs : CD64, AUDAP, CAUE64, etc. pourront accompagner la municipalité de Sauveterre dans cette méthode de travail.

Pour le projet de requalification des places, les préconisations sont les suivantes :

1. Différencier deux types d'actions : concertation en comité restreint et information en assemblée élargie, la concertation précédant l'information élargie

- Groupes de concertation : associant équipe de maîtrise d'œuvre (3 pers.), élus de la commune référents sur le projet (3/4 pers.), CAUE64 (1 pers.), et groupe restreint d'habitants référents pour cette action (7/8 pers.) ;
- Réunions d'information : réunions ouvertes destinées au grand public, organisées par les élus et animées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

2. Définir un calendrier pour les deux types d'actions (propositions) :

Actions de concertation :

- 21 novembre 2019 : réunion de concertation « AVP en cours », en groupe restreint, présentation de l'avancement du projet par l'équipe de MOE, réactions du groupe des habitants.
- Fin janvier 2020 : réunion de concertation « AVP finalisé », en groupe restreint, présentation du projet par l'équipe de MOE avant la validation de l'AVP, réactions du groupe des habitants. La validation de l'AVP est une étape clé du déroulement du projet, puisqu'elle fige les grandes orientations et le coût des aménagements.
- Ainsi de suite : conserver un rythme de réunions de concertation « PRO finalisé », puis « DET : Phase opérationnelle ».

Actions d'information :

- 15 juin 2019 : 1ère stand d'information sur le marché de Sauveterre. Le maître d'œuvre présente le projet au stade ESQ (esquisse) et répond aux questions du public présent, en présence de plusieurs élus. Supports : panneaux d'affichage, maquette. Un compte-rendu écrit est formalisé ainsi qu'un affichage des panneaux annotés des post-it des habitants.
- Mai ou juin 2020 : organisation d'un 2ème stand d'information sur le marché, projet au stade AVP-PRO.
- Fin 2020 : réunion publique d'information en Mairie, afin de présenter la ou les phase(s) opérationnelle(s) du projet, le déroulement du chantier et ses impacts sur la vie des riverains.

3. Mettre en place un suivi et une mémoire des actions d'information et de concertation.

Documents utiles

Documents utiles au suivi et à la mémoire des actions d'information et de concertation :

Carnet de suivi des réflexions, suggestions et propositions des habitants, organisé suivant la chronologie des temps forts de la démarche Férics et des temps forts de l'évolution du projet.

Tous les éléments participant d'une meilleure communication du projet, qui pourraient être rendus accessibles : compte-rendus des actions de concertation et d'information (CR n°1 du marché du 15 juin, CR de la réunion du 21 novembre, etc.), maquette du projet et panneaux d'affichage mis à jour régulièrement par le MOE aux phases clés du projet.

Structures et personnes ressources :

Equipe de maîtrise d'œuvre du projet : représentée par Pierre Roca d'Huyteza

(agence D'une Ville à l'Autre)

Groupe d'habitants référents pour cette action : représentés par Eleonore Vandoorne

Conseil Départemental 64 (service voirie et espaces publics), représenté par Antonin Ducasse

Conseil d'Architecture et d'Urbanisme 64 : www.caue64.fr - contact@caue64.fr - 05 59 84 53 66

Les pistes de financement

Etat : DETR

CD : (réf. Règlement d'aide aux communes) Valorisation embellissement des espaces publics : 30% d'un montant subventionnable mini de 15 000€ et maxi de 300 000€ (1 demande/3 ans).

Voie : 30% d'un montant subventionnable de 38 476.40€ (1 demande/an).

ACTION 3 Bourg centre

3.4 / Projet de requalification des places du centre-bourg

Annexes

Mise en forme thématique et problématisée par le CAUE64 du « Diagnostic habitants » recueilli par l'AUDAP (extraits ateliers de travail habitants), au regard des questionnements et souhaits exprimés vis à vis du projet de requalification des places.

Un thème est apparu central et récurrent dans le discours des habitants : **la nécessité d'améliorer la place et le confort du piéton dans le centre-bourg**. C'est l'intention la plus exprimée :

« Piétonner l'hyper-centre ».

« Améliorer les parcours des piétons, vélos, personnes à mobilité réduite dans le centre ».

« Sécuriser les piétons et les vélos ».

« Moins de voitures dans le centre, rendre le centre piéton ».

Par extension, la question du piéton s'élargit à celle des déplacements doux, le souhait d'aménagements plus confortables et accessibles à tous revenant souvent dans les discussions.

Pourquoi et comment améliorer la place du piéton ? Ces questions n'ont pas pu être approfondies mais quelques éléments de réponse ont été esquissés : pour améliorer la sécurité des piétons, leur confort, pour renforcer le lien social et l'ambiance de village, pour libérer l'espace de la voiture qui l'enlaidit et génère des conflits d'usage, etc. Il serait intéressant de poursuivre ces réflexions avec les habitants pour enrichir les réponses et alimenter les décisions sur le projet.

Cette intention apparaît indissociable de la nécessité de **repenser et réduire la place des véhicules dans le centre-bourg** :

« Repenser le plan de circulation (rue Pannecau, etc.) ».

« Réduire la vitesse en centre-bourg ».

« Réfléchir à un itinéraire, un parcours des engins agricoles en centre-bourg ».

« Supprimer le parking de l'église, pour en faire le lieu du marché, et créer un nouveau parking ».

« Le stationnement éparpillé ».

« Les voitures mal garées dans le centre historique, près de l'église ».

..

La remise en cause de la place de la voiture revêt donc plusieurs aspects : itinéraires, vitesse, gabarit, stationnement. Une action sur tous ces points est souhaitée. On constate dans les discours que si la présence de la voiture est pointée du doigt, le caractère excessivement « routier » de l'espace public (selon le regard du CAUE64) n'est pas exprimé en ces termes. En revanche les mots « vétusté des trottoirs », « espaces sales », « du béton partout », nous renvoient à une autre intention : celle de limiter le minéral en centre-bourg (cf. ci-après.)

La dernière remarque sur le parking de l'église fait état d'une proposition revenue plusieurs fois dans les discussions : « Le marché devant l'église ». Cette idée semble liée directement au constat du dysfonctionnement d'un « marché coupé en deux » sur la place Royale.

Enfin, l'idée de « créer un nouveau parking » mériterait d'être approfondie en réinterrogeant les habitants sur ce point.

En troisième position dans le discours des habitants viendrait se positionner la nécessité **de créer les conditions d'un renforcement de l'activité en centre-bourg** :

« Préserver, renforcer l'activité au centre-ville ».

« Rouvrir les pas de porte pour des boutiques éphémères ».

« Ramener de l'activité dans le centre, dans les bâtiments vacants ».

Même si ce souhait ne concerne pas directement la requalification des espaces publics, il est important de le rappeler : la conception des espaces publics doit permettre et encourager le développement des activités. Qu'est-ce que cela implique sur l'accès au centre-bourg du piéton et de la voiture, sur les possibilités de stationnement, sur le soin apporté à la requalification des pas-de-porte, sur l'aménagement possible de terrasses ? Ces questions pourraient être approfondies avec les habitants.

Enfin plusieurs intentions ont été exprimées de manière moins appuyée par les habitants lors du 1er atelier, mais sont revenues ensuite régulièrement dans les discussions :

Retrouver davantage de végétal dans l'espace public

« Avoir davantage d'espaces verts en centre-bourg »

« Limiter le minéral »

Le constat du trop minéral est implicitement lié à la surconsommation d'espace par la voiture en centre-bourg, cependant le lien de cause à effet n'est pas si évident que cela pour les habitants. Il faut aussi souligner les points positifs relevés par les sauveterriens : « le village fleuri », « la proximité de la nature », « les paysages et les lieux sauvages » : ce désir de nature en ville doit être considéré dans le projet.

Permettre au lien social de mieux s'épanouir dans l'espace public

« Améliorer les liens intergénérationnels ».

« Organiser plus de vie collective ».

Dans le compte-rendu « on aime/ on aime pas » de l'AUDAP, les habitants ont classé comme points négatifs : « la mauvaise cohabitation des usages », « des lieux de vie mal identifiés ». Le projet de requalification des espaces publics doit donc s'intéresser aux usages et aux pratiques de l'espace public des sauveterriens, pour les améliorer.

Favoriser autant l'amélioration du cadre de vie des sauveterriens que l'amélioration de l'accueil touristique de la cité

« Prendre en compte l'habitant au même titre que le touriste ».

Les habitants expriment ainsi leur crainte que leurs espaces de vie publique ne soient confisqués au profit d'espaces d'accueil touristiques, ou que l'investissement financier soit orienté vers une mise en valeur touristique plus que vers l'amélioration de leurs conditions d'usage de l'espace public : la fébrilité de l'accueil de la proposition de réaménagement de la promenade belvédère est représentative de cette crainte.

Embellir l'espace public et révéler l'identité de Sauveterre

« Mettre en valeur le centre historique ».

« Une identité béarnaise à trouver ».

Comment esquisser cette identité ? Nous retenons quelques mots exprimés dans les points positifs : « les vieilles pierres, le cachet du patrimoine », « le calme », « l'authenticité », « l'esprit, la sensation village ». A partir de ces bribes de réponse, un travail approfondi serait à faire avec les habitants sur les valeurs communes à Sauveterre et l'esprit des lieux.



Aménagement de la traversée et des espaces publics de Campagne (40) - Atelier de Paysages (Marie Berthe), 2015. Ramener la nature en ville et donner une place majeure aux revêtements perméables (pelouses, stabilisés, etc.), s'appuyer sur l'identité patrimoniale du lieu (peu de mobilier manufacturé, des murets en pierre locale) pour agencer l'espace.

ACTION 3 Bourg centre

3.4 / Projet de requalification des places du centre-bourg



Requalification de la place de la Remise à Labathude (46) – Amélie Vidal paysagiste, 2019. De la même façon qu'à Campagne le travail consiste ici, dans ce petit village rural du Lot, à rester fidèle à l'identité du lieu : limiter les espaces goudronnés, réintroduire largement les espaces enherbés. Un parti-pris compatible avec le souci de réduction des coûts d'investissement et d'entretien pour la commune.



Requalification de la place de la Mairie de Saint-Sylvain d'Anjou – Agence GOA et LUN paysagistes, 2013. Dans le cadre d'un projet global de restructuration du centre-bourg, les nouveaux espaces publics confortent les usages des habitants et induisent une meilleure appropriation et un renforcement du lien social, en redonnant une large place au piéton, en réintroduisant le végétal sous des formes multiples et inattendues (compromis pavage et terre-pierre végétalisé), en offrant un mobilier urbain généreux.

ACTION 4 Tourisme

Éléments de diagnostic

Des atouts certains du territoire :

Une cité médiévale inscrite dans les guides touristiques, un passage obligé du Béarn des Gaves.

Une commune située sur les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle (voie du Vezelay) et qui enregistre le passage de 3500 pèlerins par an.

Un réseau de producteurs dynamique et un marché de producteurs de pays très attendu, reflet de la gastronomie locale et de l'art de vivre, partie de la représentation de ce territoire.

Une station de pêche sportive du saumon : Sauveterre se caractérise par un domaine halieutique très étendu (près de 50 km de linéaire), partagé entre le Gave d'Oloron et son voisin le Saison. Ce secteur est en majorité réputé pour la pêche des grands Migrateurs (Saumons, aloses et truites de mer) qui remontent l'estuaire de l'Adour.

Des sentiers de randonnées et un parcours Terra Aventura.



Mais :

Un site de visite pour quelques heures.

Une très faible capacité d'hébergements, (seulement 6 meublés de tourisme et un camping sur la commune).

Un lien à améliorer avec les lieux fréquentés du territoire notamment en termes de mobilité.

Des structures présentes, des projets, une labellisation :

Une Communauté des Communes qui place la stratégie touristique du territoire, comme un point fort et indissociable du développement économique du Béarn des gaves.

Un bureau d'accueil touristique de l'Office de Tourisme communautaire du Béarn des gaves (Salies de Béarn, Navarrenx, Sauveterre de Béarn) Office de Tourisme classé en 1^{ère} catégorie et Marqué Qualité Tourisme.

La maison de la « Blonde d'Aquitaine » : un projet en cours de création, accompagné par la communauté de communes dans le but de valoriser cette race bovine.

Une commune qui prend en compte la Marque d'Etat Tourisme et Handicaps, permettant à plusieurs structures d'intérêt touristique labellisées d'accueillir la clientèle en situation de handicap.

La commune a obtenu en 2019 la Marque « Petite Cité de Caractère », ce qui permet de fédérer les différents acteurs autour d'un objectif : La sauvegarde du patrimoine comme levier de développement du territoire.

Elle est inscrite dans une démarche d'accompagnement vers le label « 1 fleur » et a dès cette année, obtenu un 3^{ème} prix au concours départemental, ce qui aura pour effet d'augmenter le flux de la clientèle touristique.

Objectifs majeurs

Intensifier la mise en réseau d'acteurs SAUVETERRE/SALIES/NAVARRENX Mettre en exergue les enjeux touristiques de la commune de Sauveterre de Béarn.

Faire de Sauveterre de Béarn une ville étape dans un circuit touristique plus large en développant notamment de la nuitée sur place.

ACTION 4 **Tourisme**

Préconisations et suggestions formulées

Créer une offre d'accueil des pèlerins permettant une meilleure identification du bourg sur les topos guides dédiés : Gîte communal, de groupes, chambres d'hôtes (fiche action 3.1, 3.2) . . .

Etudier la possibilité de développer une offre d'hébergement en hôtellerie sur la commune, hôtellerie du Château (fiche action 2-3) ou autre ...

Travailler sur les particularités de Sauveterre de Béarn :

Capitaliser sur la mise en place des parcours Terra Aventura pour créer une offre touristique dédiée à la famille.

Communiquer sur l'offre différenciée que constitue la pêche pour déclencher du séjour.

Valoriser les marques et récompenses obtenues : Pays d'Art et d'Histoire, Petite Cité de Caractère, Village Fleuri, Tourisme et Handicaps, Qualité Tourisme, et assurer le maintien des critères d'attribution.

S'inspirer de l'étude réalisée sur l'île de la Glère, ses accès et ses richesses naturelles et patrimoniales (cf. fiche L'île de la Gère), en termes de parcours de promenade, de sports et loisirs liés au Gave et à ses rives.

Pourquoi ne pas envisager un lieu de départ de parcours de rafting ou de randonnée sur la commune ?

Éléments de méthode

Participer étroitement à la stratégie communautaire visant notamment à : Créer une identité du Béarn des Gaves.

Mettre en tourisme les gaves et les produits du terroir.

Renouveler, innover dans les offres touristiques (sites de visites, manifestations, hébergement) au regard des attentes d'une clientèle à fidéliser (curiste de Salies de Béarn) et à rajeunir.

Développer la communication et les outils dédiés.

Inclure la thématique touristique dans la réflexion en cours sur la mobilité, un enjeu majeur en termes d'attractivité du territoire.

Organiser les flux touristiques depuis les communes de Salies de Béarn et Navarrenx.

Impliquer les propriétaires de meublés de tourisme et chambres d'hôtes et plus largement les acteurs touristiques dans cette réflexion.

S'inscrire dans la dynamique communautaire notamment dans le cadre de l'appel à projets régional Nouvelle Organisation Touristique des Territoires (NOTT).

Structures et personnes ressources

AaDT

CCBG

Office du Tourisme

Habitants volontaires : Patrick Le Bonnac

Les pistes de financement

FEADER : Appels à projets 2020

(ex : « Aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles » (hébergements touristiques et activités de loisirs).

Région : Dispositifs et appels à projets (ex : maintien hébergement touristique,

Tourisme Innovant en Nouvelle Aquitaine,

Equipements à caractère culturel et touristique,

Accompagnement d'études préalables pour les opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux,

Projets et programmation de médiation du patrimoine . . .).

Les documents

- **Le règlement de soutien financier aux communes (CD64)**
- **Le guide de l'ingénierie départementale (CD64)**
- **« Revitalisation commerciale : le guide d'actions foncières » (AdCF)**
- **L'Agenda rural (mesures ANCT)**

Les partenaires et sites utiles

- **Conseil d'Architecture et d'Urbanisme 64 (CAUE)**
www.caue64.fr - contact@caue64.fr - 05 59 84 53 66
Aide à la décision en matière d'aménagement auprès des collectivités et des particuliers. Des permanences, des ressources documentaires et des formations.
- **Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées (AUDAP)**
http://www.audap.org
Outil d'aide à la décision publique dans les champs de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement des territoires. Mission d'observation, de projection et d'animation.
- **Appels à projets et dispositifs financiers Etat Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires**
https://www.cget.gouv.fr
http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr
- **La Banque des Territoires** https://www.banquedesterritoires.fr
Direction régionale Nouvelle Aquitaine
Antenne de PAU : 238 Bd de la Paix - 64000 - PAU
- **Appels à projets et dispositifs Europe - Etat - Région Conseil régional Nouvelle Aquitaine**
https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr
Pays et Quartiers Nouvelle Aquitaine
Centre de ressources sur le développement territorial
https://pqn-a.fr
- **Appels à projets et dispositifs Département**
http://www.le64.fr/developpement
Appels à projets Département Développement du territoire : Mission Ingénierie et Développement des Territoires (MIDeT)
Mission Ressources en Financement veille et Observations
- **Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)** https://www.cerema.fr/fr
Des propositions sur mesures, solutions et appuis méthodologiques en matière d'aménagement et de cohésion des territoires et de transition écologique.

- **Agence d'attractivité et de Développement Touristique (AaDT)** www.pro.tourisme64.com
Appels à projets et dispositifs Europe - Etat - Région en matière de tourisme et d'attractivité.

- **Etablissements Publics Fonciers Locaux (EPFL)**

https://www.epfl-pb.fr

http://epfl-bearn.fr

Négocient et mènent les procédures permettant de constituer des réserves foncières en amont de la phase de réalisation de projets d'aménagement public.

- **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)**

Mission Observation des Territoires.

http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Accompagnement à la planification territoriale et à la définition des politiques sectorielles (construction et logement social, planification et administration du droit des sols (ADS), environnement, économie agricole). Aide au montage des dossiers de subvention de l'Etat.

- **Chambres de Commerce et de l'Industrie**

https://www.pau.cci.fr

https://www.bayonne.cci.fr

Observation et analyse en matière de développement économique.

- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** https://www.cma64.fr

Appui aux projets territoriaux des collectivités en matière de commerce et d'artisanat.

- **Fondation du Patrimoine**

https://www.fondation-patrimoine.org

- **Agence Nationale de la Recherche (ANR)** - Valorisation du partenariat public/privé - Appels à projets notamment sur le thème Société de l'information et de la communication.

- **Association Habitat des Possibles**

https://www.habitatsdespossibles.org

- **Villages vivants**

https://villagesvivants.com

(vacance commerciale : immobilier commercial solidaire)

Les veilles utiles

Programmes Etat - ANCT

- Le dispositif « Petites villes de demain »
- Le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » : l'Etat s'engage pour les tiers-lieux dans les territoires : AMI Fabriques de Territoires : nouvelles vagues entre 2020 et 2022.

Appels à projets et appels à manifestation d'intérêt Région et Département

V - CONCLUSION

Les Ateliers de territoire sont un nouveau mode de fabrication des projets.

Pilotés par le Département des Pyrénées-Atlantiques, entouré des structures d'expertise et d'ingénierie nécessaires à l'appréhension complète des problématiques d'un territoire, ils sont, avant tout, destinés à être conduits par les premiers experts des territoires : ceux qui le vivent.

Ainsi, grâce aux élus et aux habitants, dont la participation a été active et engagée, la Commune bénéficie aujourd'hui des éléments nécessaires pour dessiner son avenir :

- un diagnostic fin et ciblé, utile pour examiner, de manière réaliste, la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui ;
- des enjeux partagés par tous, éclairant les pistes de travail à suivre de manière prioritaire ;
- des actions nourries de préconisations et de conseils, jalons complémentaires d'un projet plus global de développement de son territoire.

Si les Ateliers de territoire n'ont pas pour vocation d'être une étude urbaine pré-opérationnelle à proprement parler, il sont toutefois destinés à tracer la route à suivre, ses étapes, les questions indispensables à se poser. Ils sont, enfin, les graines d'une méthode nouvelle de construction collective, collaborative, garante de l'appropriation et de l'implication citoyenne sur des territoires qui, s'ils paraissent parfois « dévitalisés » ou « peu attractifs », ne pourront envisager de fédérer de nouvelles énergies et de retrouver une bonne santé qu'en s'appuyant sur de solides projets et des habitants, actuels ou futurs, convaincus de leur bien fondé.

Ce travail d'une année est donc un pas de plus vers le Sauveterre de demain.

VI - ANNEXES

(support numérique)

I - La candidature de la commune à la démarche FENICS

- Texte de l'appel à manifestation d'intérêt
- Acte de candidature de la commune de Sauveterre de Béarn

II - Atelier de territoire N°1

- Parole aux habitants - vidéo Avril 2019
- 2-2 Document PowerPoint d'animation
- Clip vidéo Mai 20
- Photos

III - Le travail des groupes d'habitants - Juillet 2019

- Le centre historique
- Le secteur du Lavoir
- L'île de la Glère

IV - Atelier de territoire N°2

- 4-1 Document PowerPoint d'animation
- 4-2 Plan d'actions (ébauche)
- Photos

V - Plan d'actions

Synthèse du travail de l'année - Vidéo février 2020

Plans :

- Repères architecturaux
- Synthèse projet Atelier 2
- Synthèse du projet

Divers

Plaquette Manger bio et local - CD64



UN PLAN D' ACTIONS POUR L'AVENIR

Atelier de
Territoire

SAUVETERRE
DE-BÉARN

www.le64.fr



Conception graphique : figurama.amaud@orange.fr / Impression : imprimerie départementale / Février 2020 / Crédits photos : Aludarak Bidou - Office du Tourisme Béarn des Gaves - AUDAP - JLR, AUDAP - CAUE64 - Direct Signalétique - ADI64 - BD Orto IGN - Andy Goldworthy - Habitants Sauveterre-de-Béarn - Contribution Atelier - Collectif Atelier Ambulant - Office du tourisme Aix en Provence - Jackspots - Pixabay



audap
agence d'urbanisme
atlantique & pyrénées

BÉARN
Pyrénées
Basque
Agence d'attractivité
et de Développement Touristiques

64
Pyrénées-Atlantiques
ca.u.e
Conseil d'architectures, d'urbanisme
et de l'environnement

**ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER LOCAL**
Béarn Pyrénées



**PLUS INNOVANTS,
PLUS ATTRACTIFS**
TERRITOIRES